



Document d'information
Exercice clos le 31 décembre 2022

Sommaire

Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Page 3
Comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Page 25
Rapport de gestion	Page 40
Rapport des commissaires aux comptes	Page 55

Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Bilan consolidé

En milliers d'euros		31.12.2022	31.12.2021	Var. K€	Var. %
Immobilisations incorporelles	4.2	733	1 818	(1 085)	-60%
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>	4.1				
Immobilisations corporelles	4.2	27 765	28 640	(874)	-3%
Immobilisations financières	4.3	731	646	85	13%
Titres mis en équivalence		2 333	1 723	610	35%
Actif immobilisé		31 562	32 827	(1 265)	-4%
Clients et comptes rattachés	4.4	27 141	26 790	351	1%
Autres créances et comptes de régularisation	4.4	6 751	4 890	1 861	38%
<i>Dont Impôts différés Actif</i>	4.4	145		145	
Valeurs mobilières de placement	4.5	511	511	0	0%
Disponibilités	4.5	15 030	18 877	(3 847)	-20%
Actif circulant		49 432	51 068	(1 636)	-3%
Total Actif		80 995	83 895	(2 901)	-3%
En milliers d'euros		31.12.2022	31.12.2021	Var. K€	Var. %
Capital		225	225	0	0%
Primes liées au capital		5 574	5 574		
Ecart de réévaluation			0	(0)	-100%
Réserves		27 055	26 130	926	4%
Résultat net (Part du groupe)		2 220	1 044	1 176	113%
Capitaux propres (Part du groupe)		35 074	32 972	2 102	6%
Intérêts minoritaires		0			
Total des capitaux propres	4.6	35 074	32 972	2 102	6%
Provisions pour risques et charges	4.7	383	1 027	(644)	-63%
Provisions		383	1 027	(644)	-63%
Dettes financières	4.5	13 644	15 204	(1 560)	-10%
Fournisseurs et comptes rattachés	4.4	8 500	12 473	(3 972)	-32%
Autres dettes et comptes de régularisation	4.4	23 393	22 220	1 173	5%
<i>Dont Impôts différés Passif</i>		158	100	57	57%
Dettes		45 537	49 897	(4 359)	-9%
Total Passif		80 995	83 895	(2 901)	-3%

Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	NOTE	31.12.2022	31.12.2021	Var. K€	Var. %
Chiffre d'affaires	5.1	76 919	68 897	8 023	12%
Autres produits d'exploitation	5.4	1 998	1 312	686	52%
Produits d'exploitation		78 918	70 209	8 708	12%
Achats consommés	5.2	-35 185	-33 506	-1 679	5%
Charges externes	5.2	-6 250	-4 784	-1 466	31%
Impôts et taxes	5.2	-879	-1 257	378	-30%
Charges de personnel	5.3	-29 975	-24 353	-5 622	23%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	5.5	-5 081	-5 368	286	-5%
Charges d'exploitation		-77 371	-69 268	-8 102	12%
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. EA		1 547	941	606	64%
Dotations aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition	4.1		-369	369	-100%
Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. EA		1 547	572	975	170%
Produits financiers	5.6	176	56	120	214%
Charges financières	5.6	-744	-597	-147	25%
Résultat financier	5.6	-569	-540	-28	5%
Produits exceptionnels	5.7	463	471	-8	-2%
Charges exceptionnelles	5.7	-26	-97	72	-74%
Résultat exceptionnel	5.7	438	374	64	17%
Impôts sur les résultats	5.8	298	165	133	81%
Résultat net des entreprises intégrées	5.8	1 713	571	1 143	200%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		507	473	34	7%
Résultat net de l'ensemble consolidé		2 220	1 044	1 176	113%
Résultat net	5.8	2 220	1 044	1 176	113%

Note 1 - Informations sur le Groupe 1000mercis - Numberly

Note 1.1 - Présentation du Groupe

Le Groupe 1000mercis (ci-après « le Groupe ») est un expert reconnu en CRM digital et Marketing programmatique, de la collecte de données (base CRM, DMP) à l'activation (email, vidéo, social, in store).

Le Groupe a pour mission de concevoir des dispositifs à fort ROI incrémental pour les annonceurs souhaitant optimiser leurs actions de conquête et de fidélisation sur tous les supports digitaux.

L'activité est opérée dans plus de 50 pays, et le Groupe est présent en France, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis d'Amérique, aux Emirats Arabe Unis, en Israël, aux Pays-Bas, en Italie et au Canada.

1000mercis, société tête du Groupe, est une société anonyme avec un Conseil d'Administration, ayant son siège social au 28 rue de Châteaudun, Paris 9^{ème}.

Note 1.2 - Faits marquants de la période

Le 3 janvier 2022, le capital social de la Société a fait l'objet d'une augmentation de capital par la création de 704 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,1 euro, portant le capital social de 224 554,40 euros à la somme de 224.624,80 euros par suite de l'attribution définitive d'actions attribuées gratuitement à des salariés du groupe.

La société Positive YmpacT, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 28, rue de Châteaudun, 75009 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 909 823 643, agissant de concert avec Madame Yseulys Costes, présidente du conseil d'administration de la Société et directrice générale, et Monsieur Thibaut Munier, administrateur et directeur général délégué la Société, ont proposé à l'ensemble des actionnaires de la Société d'acquiescer en numéraire la totalité des actions de la Société que le concert ne détenaient pas directement ou indirectement au prix de 30 euros par action dans le cadre d'une offre publique d'achat simplifiée ouverte du 26 mai 2022 au 16 juin 2022 (l'« OPAS »). Le nombre total d'actions susceptibles d'être apportées à l'OPAS s'élevait à 314.708.

Au 31 décembre 2022, la société Positive Ympact détenait 1.698.508 actions de la Société, soit 75,2% du capital.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 novembre 2022, la Société et la société Numberly (filiale à 100% de la Société) ont conclu un projet de traité d'apport partiel d'actif, avec effet rétroactif au 1er janvier 2022, par lequel la Société a apporté à la société Numberly ses activités de « marketing interactif » et de « marketing mobile » constituant une branche d'activité complète et autonome. Cette opération s'inscrit dans le cadre des réorganisations décrites dans la note en réponse de la Société du 24 mai 2022 établie à l'occasion de l'OPAS

Note 2 - Principes généraux

Les comptes consolidés sont établis selon les normes françaises applicables aux sociétés non cotées sur un marché réglementé, en application du Règlement n° 2020-01 du 9/10/2020 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

L'application de ce nouveau référentiel comptable n'a pas eu d'impact sur les méthodes, les principes et retraitements des comptes consolidés. Seule la présentation des états de synthèse a été modifiée

Les principes et méthodes comptables retenus, au 31 décembre 2022, sont les mêmes que ceux retenus dans les états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2021.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leur premier semestre le 30 juin et leur exercice le 31 décembre. Les comptes consolidés annuels sont présentés en euros, devise fonctionnelle de la société et arrondis à l'euro le plus proche.

L'exercice social a une durée de 12 mois et les comptes consolidés présentés sont relatifs à la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Ces comptes sont présentés en comparatif avec les comptes de l'exercice précédent couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre en 2021.

Le 15 mars 2023, le Conseil d'Administration de la société a arrêté les comptes consolidés annuels du Groupe au 31 décembre 2022.

Note 3 - Méthodes de consolidation

Note 3.1 - Périmètre et méthode de consolidation

Une filiale est consolidée selon la méthode de l'intégration globale (IG) lorsque le Groupe a le contrôle exclusif de celle-ci. Ce contrôle exclusif implique la capacité de diriger l'activité, l'exposition au rendement variable de la société et la faculté d'exercer le pouvoir influençant les rendements.

Une filiale est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence (MEE) lorsque le Groupe a une influence notable, soit un pourcentage d'intérêts inférieur à 20%.

Le périmètre de consolidation est constitué des sociétés suivantes :

Société	31-déc-22		31-déc-21		Siège social
	Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation	
1000mercis	100%	IG	100%	IG	28, rue de Châteaudun 75009 Paris
Numberly	100%	IG	100%	IG	28, rue de Châteaudun 75009 Paris
Ocito	100%	IG	100%	IG	28, rue de Châteaudun 75009 Paris
Numberly Ltd	100%	IG	100%	IG	7, Portland Place Londres (Royaume Uni)
1000mercis Inc	100%	IG	100%	IG	33 West 19th street 4th Floor, New York (Etats-Unis)
Matiro	100%	IG	100%	IG	28, rue de Châteaudun 75009 Paris
SCI Châteaudun	100%	IG	100%	IG	28, rue de Châteaudun 75009 Paris
Numberly DMCC	100%	IG	100%	IG	Almas Tower, Jumeirah Lakes Towers Sheikh Zahed Road Dubaï
Numberly B.V	100%	IG	100%	IG	Reguliersgracht 41, 1017LK AMSTERDAM (Pays-Bas)
1000mercis Israël	100%	IG	100%	IG	WeWork Sarona, 3 Aluf Kalman Magen St. Tel Aviv (Israel)
Numberly SRL	100%	IG	100%	IG	MILANO (MI) Foro Buonaparte 68 CAP 20121 (Italie)
Numberly, marketing interactif	100%	IG	100%	IG	B915-1470 Rue Peel Montréal Québec H3A1T1 (Canada)
Customer Experience Group Limited	20%	MEE	20%	MEE	5/F, B2B Centre, 35 Connaught Road West Sheung Wan (Hong-Kong)

Note 3.2 - Conversion des états financiers

Les données des états financiers des entités du Groupe sont mesurées dans la monnaie de leur environnement économique principal (celui dans lequel l'entité génère et dépense principalement sa trésorerie) : elle est appelée monnaie fonctionnelle.

La conversion de la monnaie de fonctionnement à la monnaie de la société mère est faite selon la méthode du cours de clôture. Les éléments du bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture et ceux du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

Les parités d'échange des devises contre 1 euro sont :

31-déc-22	AED	CAD	GBP	HKD	ILS	USD
Taux de clôture	0,26162	0,69252	1,12748	0,12025	0,26628	0,93756
Taux moyen	0,25804	0,72975	1,17287	0,12119	0,28280	0,94887

31-déc-21	AED	CAD	GBP	HKD	ILS	USD
Taux de clôture	0,24060	0,69478	1,19008	0,11321	0,28442	0,88292
Taux moyen	0,22909	0,67408	1,16278	0,10871	0,26150	0,84493

Note 4 - Informations complémentaires sur le bilan consolidé

Note 4.1 - Ecarts d'acquisition

Principe comptable

Les écarts d'acquisition sont constitués de la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation de chaque société consolidée et la quote-part d'intérêts de 1000mercis dans l'actif net résultant de l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Les frais liés aux acquisitions sont intégrés au coût d'acquisition pour la détermination de l'écart d'acquisition.

En application des règles relatives à l'amortissement des écarts d'acquisition issues du règlement ANC 2015-07 et compte tenu de l'évolution technologique rapide des marchés sur lesquelles elle opère, 1000mercis a considéré que son horizon d'investissement dans les filiales était d'une durée de 7 ans et que cette durée pouvait être retenue comme durée d'utilisation des écarts d'acquisition.

Dans l'hypothèse de l'identification d'indices de perte de valeur, la valeur actuelle des écarts d'acquisition non intégralement amortis est testée afin d'apprécier, par des approches DCF ou par référence à une juste valeur décotée de frais de commercialisation, l'opportunité de constater des dépréciations en sus des dotations aux amortissements

En milliers d'euros	31.12.2021	Augmentation	diminution	31.12.2022
Ecart d'acquisition	12 522			12 522
Amortissements des écarts d'acquisition	-12 522			-12 522
Dépréciations des écarts d'acquisition				
Valeur nette	0			0
Impact flux de trésorerie				

- L'écart d'acquisition relatif à l'entrée dans le périmètre de la société Ocito a été déterminé de la manière suivante :

En euros	Ocito
Coût d'acquisition des titres Ocito	8 685 655
Capitaux propres au 1 ^{er} mai 2008	-751 072
Ecart d'acquisition	7 934 583

L'écart d'acquisition d'Ocito est amorti en totalité depuis l'exercice clos le 31 décembre 2015.

- L'écart d'acquisition relatif à l'entrée dans le périmètre de la société Matiro a été déterminé de la manière suivante :

En euros	Matiro
Coût d'acquisition des titres Matiro	750 552
Capitaux propres au 1 ^{er} juillet 2013	36 786
Ecart d'acquisition	787 338

L'écart d'acquisition de Matiro est amorti en totalité depuis l'exercice clos le 31 décembre 2020.

- L'écart d'acquisition relatif à l'entrée dans le périmètre de la société Customer Experience Group Limited a été déterminé de la manière suivante :

En euros	Customer Experience Group Limited
Coût d'acquisition des titres Customer Experience Group Limited	4 520 889
Capitaux propres au 1 ^{er} septembre 2014	-721 389
Ecart d'acquisition Customer Experience Group Limited	3 799 500

L'écart d'acquisition de Customer Experience Group est amorti en totalité depuis l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Note 4.2 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Principe comptable

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composées de :

- logiciels et de licences qui sont amortis sur la durée d'utilité comprise en fonction de la nature des logiciels (1 à 3 ans).
- frais de développement d'outils logiciels utiles à l'activité. Les coûts de développement répondant aux six critères d'activation définis par le PCG sont activés. Les critères sont : faisabilité technique, intention de l'achever et de l'utiliser, capacité d'utilisation, avantages économiques futurs, disponibilité des moyens pour l'achever et évaluation fiable des dépenses attribuables au projet. Ces frais activés de sont amortis sur une durée de 3 ans en linéaire à partir de la date mise en service de l'immobilisation.
- frais d'acquisition du siège social, amortis sur 5 ans.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou de production diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur cumulées. Les plans de prévisions de trésorerie rattachés aux immobilisations incorporelles ne révèlent aucun indice de perte valeur .

Principe comptable

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés.

Les durées et modes d'amortissement sont les suivants :

- constructions durée de 3 à 28 ans selon les composants
- matériel informatique d'exploitation 3 ans dégressif
- installations agencements 5 à 10 ans linéaire
- matériel de bureau et informatique 3 ans linéaire et dégressif
- mobilier 4 à 5 ans linéaire

En milliers d'euros	31.12.2021	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	31.12.2022
Frais d'établissement	2 891				2 891
Concessions, brevets et droits similaires	8 968	890	(1 026)		8 832
Fonds commercial	-				-
Ecart d'acquisition	12 521				12 521
Immobilisations incorporelles en cours	557		(557)		0
Immobilisations incorporelles	24 936	890	(1 583)	0	24 244
Terrains	17 500				17 500
Constructions	17 710	664			18 375
Installations techniques, matériel & outillage	65				65
Autres immobilisations corporelles	8 724	557			9 281
Immobilisations corporelles en cours	623		623		-
Immobilisations corporelles	44 623	1 222	623	0	45 221
Total	69 559	2 112	(960)	0	69 465

Le 30 juillet 2014, le Groupe a acquis son siège social situé 28, rue de Châteaudun 75009 Paris pour 35 millions d'euros hors droits. La valeur de l'immeuble a été comptabilisée et amortie par composants

selon le rapport de l'expert immobilier indépendant désigné par la société. La valeur de composants et leur durée d'amortissement sont les suivantes :

Composant	Valeur (euros)	Amortissement linéaire (Durée)
Terrain	17 500 000	Non applicable
Structure - Plancher - Réseaux	6 300 000	28 ans
Huisseries - Menuiseries extérieures	3 500 000	26 ans
Etanchéité - Ravalement	7 000 000	14 ans
Ascenseurs éléments techniques	700 000	3 ans
Immeuble	35 000 000	

Les amortissements se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2021	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Autres variations	31.12.2022
Frais d'établissement	(2 890)					(2 890)
Concessions, brevets et droits similaires	(7 706)	(1 168)	1 026			(7 848)
Amortissements des écarts d'acquisition	(12 522)					(12 522)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(23 119)	(1 168)	1 026	-	-	(23 261)
Concessions, brevets et droits similaires	-	(250)	-			(250)
Fonds commercial	-		-			-
Dépréciations des immobilisations incorporelles	0	0	0			(250)
Constructions	(8 148)	(910)				(9 058)
Installations techniques, matériel & outillage	(65)					(65)
Autres immobilisations corporelles	(7 769)	(563)				(8 332)
Amortissements des immobilisations corporelles	(15 983)	(1 473)	-	-	-	(17 456)
Amortissements et dépréciation sur actif immobilisé	(39 101)	(2 641)	1 026	-	-	(40 967)
Valeur nette comptable sur actif immobilisé	30 457					28 498

Note 4.3 - Immobilisations financières et titres mis en équivalence

Principe comptable

Les immobilisations financières sont constituées principalement de dépôts et cautionnements versés. Les titres mis en équivalence concernent la participation au capital de Customer Experience Group Ltd valorisés selon cette méthode de consolidation.

En milliers d'euros	31.12.2021	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Variations	31.12.2022
Titres de participation	5	203	(2)		(203)	4
Créances rattachées à des part. < 1 an	-					-
Titres immobilisés (courants)	(0)					(0)
Prêts	450	67				517
Dépôts et cautionnements versés	168	26	(36)		(2)	156
Autres créances immobilisées	23	31				54
Immobilisations financières	646	327	(38)	0	(205)	730
Titres mis en équivalence	1 723			103	507	2 333
Actifs financiers	2 369	327	(38)	103	302	3 064

En milliers d'euros	31.12.2022	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans
Prêts	517	517				
Dépôts et cautionnements versés	156	156				
Autres créances immobilisées	54	54				
Total	728	728	0	0	0	0

Les titres mis en équivalence correspondent aux intérêts de 1000mercis dans les capitaux propres au 31 décembre 2022 de la société Customer Experience Group Ltd, filiale détenue à 20 % depuis le 5 septembre 2014.

Au 31 décembre 2022, les créances immobilisées (54 k€) correspondent à la somme mise à disposition de Gilbert Dupont en exécution du contrat de liquidité (cf. note 4.6 - Capitaux propres).

Note 4.4 – Besoin en fonds de roulement

Principe comptable

Clients

Les créances clients sont initialement évaluées à la juste valeur, qui correspond à la valeur nominale diminuée des pertes de valeur.

Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation déterminée au cas par cas après analyse menée dans le cadre du processus régulier de recouvrement des créances mis en place lorsque la valeur comptable de la créance est supérieure à sa valeur recouvrable.

Autres créances

Les autres créances courantes sont initialement évaluées à la juste valeur, qui correspond à la valeur nominale diminuée le cas échéant des pertes de valeur.

Elles font l'objet d'une dépréciation déterminée, s'il existe un indice de perte de valeur, par la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable.

Fournisseurs

Les dettes fournisseurs correspondent à des passifs financiers courants. Elles correspondent à leur valeur nominale.

En milliers d'euros	31.12.2021	Variations de BFR liées à l'activité	Autres variations	31.12.2022
Clients	26 790	351		27 141
Autres créances	4 890	1 861		6 751
<i>Total créances</i>	<i>31 680</i>	<i>2 212</i>	<i>0</i>	<i>33 892</i>
Fournisseurs	12 472	-3 972		8 500
Autres dettes	22 219	1 173		23 392
<i>Total dettes</i>	<i>34 692</i>	<i>-2 799</i>	<i>0</i>	<i>31 893</i>
BFR	-3 012	4 935	0	1 999

Note 4.4.1 - Créances clients

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2022	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Clients et comptes rattachés	28 185	30 238	30 238		
Perte de valeur	-1 395	-3 097			
Créances clients nettes	26 790	27 141	30 238		

Note 4.4.2 - Autres créances

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2022	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Personnel et organismes sociaux	180	176	176		
Etat	2 361	2 844	2 844		
Impôts différés		145	145		
Etat impôts sur les sociétés	1 907	2 509	2 509		
Autres créances et comptes de régularisation	-34	398	398		
Charges constatées d'avance	477	679	679		
Autres créances et comptes de régularisation	4 890	6 751	6 751	-	-

Les autres créances se composent notamment d'une créances Crédit impôt recherche pour 2 390 k€ au 31/12/2022.

Note 4.4.3 - Fournisseurs

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2022
Fournisseurs et comptes rattachés	12 473	8 500
Autres		
Fournisseurs et comptes rattachés	12 473	8 500

Note 4.4.4 - Autres dettes

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2022
Dettes sociales	6 667	5 726
Dettes fiscales	7 179	7 881
Impôts différés passif	100	158
Impôt sur les sociétés	229	525
Autres	1 789	2 205
Produits constatés d'avance	6 254	6 898
Autres dettes	22 220	23 393

La totalité des autres dettes sont à échéance de moins d'un an.

Les produits constatés d'avance correspondent à des prestations facturées au 31 décembre 2022 mais non réalisées à cette date.

Les dettes sociales tiennent compte notamment d'un report de paiement de l'URSSAF de 0,9 m€ dont les paiements ont été échelonnés par moratoire depuis janvier 2022 et pour une période de 18 mois.

Note 4.5 - Trésorerie nette

Principe comptable

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées selon la méthode du coût historique. Le cas échéant les valeurs mobilières de placement font l'objet d'une provision pour dépréciation calculée par catégorie afin de ramener leur valeur au cours de clôture ou à leur valeur liquidative lorsque celle-ci est inférieure.

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2022
Trésorerie active nette	18 872	15 025
Intérêts courus non échus s/ dispo.	5	5
VMP - Equivalents de trésorerie	511	511
Disponibilités	19 388	15 541
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	15 076	13 434
Dépôts et cautionnements reçus	42	145
Intérêts courus sur emprunts	81	65
Concours bancaires (trésorerie passive)	4	
Dettes financières	15 204	13 645
Trésorerie nette	4 184	1 896

Au 31 décembre 2022, la trésorerie disponible s'élève à 15 541 K€ dont :

- 16 025K€ de compte bancaire
- 511 K€ de FCP. Les plus-values latentes au 31 décembre 2022 ne sont pas significatives.

Les dettes financières de 13 645 K€, sont principalement relatives :

- au prêt souscrit en 2014 pour l'acquisition du siège social de 1000mercis SA à hauteur de 25 millions d'euros sur 15 ans au taux fixe de 2,90%.
- aux intérêts courus rattachés à ce prêt.

En milliers d'euros	Total
Emprunt - valeur nominale	25 000
Remboursements cumulés sur l'exercice précédent	-9 924
Remboursement sur la période	-1 642
Solde de l'emprunt au 31.12.2022	13 434
Échéance à moins d'un an	1 690
Échéance entre 1 et 5 ans	7 270
Échéance à plus de 5 ans	4 474
Impact flux de trésorerie	-1 642

Les dépôts reçus correspondent aux dépôts de garantie versés par les locataires extérieurs au groupe de l'immeuble du 28 rue de Châteaudun 75009 Paris.

Note 4.6 - Capitaux propres

➤ Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Auto-contrôle	Réserves de conversion groupe	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)
2020	264	5 574	40 797		-148	-6 796	39 690
Affectation du résultat N-1			(6 796)			6 796	
Var. de capital en numéraire et souscrip	(39)		(7 895)				(7 934)
Résultat						1 044	1 044
Autres Augmentations, diminutions				6			6
Resclassements et changement de méthode					(35)		(35)
Ecart de conversion, effet de change						201	201
2021	225	5 574	26 112	(35)	53	1 044	32 972
Affectation du résultat N-1			1 044			(1 044)	
Distribution/ brut versé							
Var. de capital en numéraire et souscrip							
Résultat			(0)			2 220	2 220
Autres augmentations, diminutions			(3)				(3)
Resclassements et changement de méthode			(203)	35			(168)
Ecart de conversion, effet de change			(0)			53	53
Variations de périmètre							
Autre							
2022	225	5 574	26 950		106	2 220	35 074

Le 3 janvier 2022, le capital social de la Société a fait l'objet d'une augmentation de capital par la création de 704 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,1 euro, portant le capital social de 224 554,40 euros à la somme de 224.624,80 euros par suite de l'attribution définitive d'actions attribuées gratuitement à des salariés du groupe.

Depuis le 9 mars 2011 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la Société a confié à la société de Bourse Gilbert Dupont la mise en œuvre d'un contrat de liquidité, conformément à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision de l'AMF du 1^{er} octobre 2008.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, la somme de 500 000 euros, en numéraire, a été affectée au compte de liquidité. A ce titre, 1000mercis a procédé à des achats d'actions propres pour 76 K€ et à des ventes d'actions propres pour 107 K€ au cours de l'année 2022.

Au 31 décembre 2022, 1000mercis possède 2 444 actions propres pour une valeur de 54 K€ dans le cadre de son contrat de liquidité.

Depuis le 15 janvier 2013 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la Société a confié à la société de Bourse Gilbert Dupont la mise en œuvre d'un contrat d'intermédiation concernant un programme de rachat d'actions. Ce contrat a été mis en œuvre pour la première fois au cours de l'exercice 2015, avec une somme de 500 000 €, en espèces, affectés au compte de liquidité.

La mise en œuvre d'un contrat de rachat de ses actions dans la limite de 10% de son capital conformément aux dispositions de l'article 225-209 du code de commerce. L'AMF ayant été dûment informé du programme de rachat, dans les formes prescrites par le règlement (CE) 2273/2003 du 22 décembre 2003.

A ce titre, 1000mercis a possédé à la clôture 1 340 k€ d'actions propres, soit 83 625 actions. Depuis la mise en œuvre du contrat de rachat, aucune vente n'a été constatée. La valorisation des actions au cours moyen au 31 décembre 2022 s'établit à 2 291 k€.

Les actions propres détenues dans le cadre de ces deux contrats ont été imputées sur les capitaux propres consolidés pour 1 394k€, contre 1 429 k€ lors du précédent exercice, soit une variation de 35 k€ par rapport à l'exercice précédent.

➤ Instruments dilutifs - Plans d'attribution gratuite d'actions

en actions	IP 4	IP5	IP6	Total
Solde au 31.12.2021	1 892	1 496		3 388
Attribution			1892	1 892
Exercice	1 892			1 892
Annulation				-
Solde au 31.12.2022	-	1 496	1 892	3 388

Note : Au 31.12.2022, le solde a fait l'objet d'une correction, 1856 actions avaient été présentées dans le document d'information de l'exercice clos le 31.12.2021.

L'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2018 a, dans sa treizième résolution, autorisé le Conseil d'Administration à attribuer gratuitement des actions de la Société existantes ou à émettre au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à la Société au sens des dispositions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, dans la limite de 10 % du capital social.

Le Conseil d'Administration réuni le 4 octobre 2019, a arrêté un plan d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés de la manière suivante :

- **Plan « Impact Player 4 »**
 - date d'attribution : 4 octobre 2019 ;
 - période d'acquisition : deux ans à compter de la date d'attribution ;
 - période de conservation : non applicable ;
 - conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et conditions de performances (I) financières basées sur le chiffre d'affaires 2020 et l'EBITDA 2020 et (II) liées à la satisfaction des clients calculée sur la base de l'Indice de Qualité Relations Clients (l' « **Indice CRQ** ») ;
 - nombre d'actions maximal pouvant être attribuées : 3 000 actions de 0,1 euro de valeur nominale.

Le Conseil d'Administration réuni le 3 juin 2020, a arrêté, conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 6 juin 2018, un plan d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés de la manière suivante :

- **Plan « Impact Player 5 »**
 - date d'attribution : 1^{er} janvier 2021 ;
 - période d'acquisition : deux ans à compter de la date d'attribution ;
 - période de conservation : non applicable ;
 - conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et condition de performance pour l'attribution supplémentaire d'actions basée sur la satisfaction des clients calculée sur la base de l'Indice de Qualité Relations Clients (l' « **Indice CSRQ** ») ;

- nombre d'actions maximal pouvant être attribuées : 4 000 actions de 0,1 euro de valeur nominale.

Le Conseil d'Administration, a arrêté, conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 2 juin 2021, un plan d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés de la manière suivante :

- **Plan « Impact Player 6 »**
 - date d'attribution : 1^{er} juillet 2021 ;
 - période d'acquisition : deux ans à compter de la date d'attribution ;
 - période de conservation : non applicable ;
 - conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et condition de performance pour l'attribution supplémentaire d'actions basée sur la satisfaction des clients calculée sur la base de l'Indice de Qualité Relations Clients (l' « **Indice CSRQ** ») ;
 - nombre d'actions maximal pouvant être attribuées : 4 000 actions de 0,1 euro de valeur nominale.

Note 4.7 - Provisions pour risques et charges

Principe comptable

Provisions pour risques et charges

Le groupe a pris l'option de ne pas comptabiliser ses engagements de retraite au passif du bilan. Les informations correspondantes figurent en engagement hors bilan (Cf. Note 6.2 – Engagements hors bilan).

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2022
Provisions pour litiges	669	256
Autres provisions pour litiges	358	127
Provision pour perte de change	-	0
Provisions	1 027	383

Les provisions pour risques au titre de l'exercice 2022 sont relatives aux litiges (indemnité d'éviction) avec un locataire de l'immeuble de la SCI Châteaudun.

Note 5 - Informations complémentaires sur le compte de résultat

Note 5.1 - Chiffre d'affaires

Principe comptable

Le chiffre d'affaires du groupe est principalement constitué de trois sources de revenus : la publicité interactive, le marketing interactif, et le marketing mobile.

Le marketing interactif consiste à effectuer des opérations de conquête et de fidélisation sur les médias interactifs ainsi que la mise en œuvre de programmes CRM et DMP pour le compte de la clientèle. Les contrats de publicité interactive prévoient la sélection, la mise à disposition d'adresses email, d'adresses postales ou de numéros de SMS d'internautes ayant donné leur consentement ainsi que le routage de messages promotionnels ciblés vers ces individus par 1000mercis pour la réalisation d'opérations de publicité interactive. 1000mercis propose également à des annonceurs la gestion complète de tout ou partie de leur marketing interactif.

Le fait générateur du Chiffre d'affaires lié au marketing interactif est la prestation.

Le chiffre d'affaires de publicité interactive provient notamment de la monétisation de l'audience des sites des partenaires regroupés au sein du programme Email Attitude et des sites internet 1000mercis ainsi que des activités de trading en RTB. Le fait générateur du chiffre d'affaires est l'envoi des messages pour les activités de publicité interactive et la prestation pour le Trading RTB.

Pour les activités programmatiques, les contrats de services ne précisent qu'exceptionnellement et depuis peu que les achats programmatiques relèvent de mandats de paiement confiés au groupe.

La méthode comptable appliquée consistant à comptabiliser en charges et produits d'exploitation les achats programmatiques est maintenue pour l'ensemble des contrats. Cette option comptable, dérogatoire à la règle du Plan comptable général, est maintenue par souci d'uniformiser la présentation de ces opérations dans le compte de résultat et du fait de la complexité comptable, organisationnelle et commerciale, inhérente à un changement de règle comptable. La note 5.2 ci-après, qui présente le montant annuel des achats programmatiques, permet une lecture des comptes de résultat exclusive de ces montants en produits et charge.

Le chiffre d'affaires des opérations de trading en RTB est en principe comptabilisé selon la méthode à l'avancement des coûts engagés. Néanmoins, les résultats à terminaison des opérations en cours à la clôture de l'exercice ne pouvant être estimés de façon fiable par budget programmatique, la marge de Numberly est comptabilisée à terminaison des opérations de trading, par client.

Le chiffre d'affaires de l'activité marketing mobile provient de la mise en œuvre de campagnes publicitaires SMS et MMS et de services mobiles (sites mobile, applications i-phone, Android...).

Le chiffre d'affaires est reconnu sur la base de l'envoi des SMS et MMS ou de la réalisation de la prestation, ou d'abonnement de frais de mise en place des campagnes publicitaires.

en milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2022
Marketing interactif	26 020	30 911
Publicité Interactive	26 858	15 254
Marketing Mobile	16 019	30 735
Chiffre d'affaires par segment	68 897	76 919
France	53 650	58 213
International	15 247	18 707

Note 5.2 - Charges externes

en milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2021 retraité (*)	31.12.2022
Charges factures par les partenaires	10 636	3 479	4 669
charges facturés par les opérateurs et reversements clients	11 953	11 953	12 318
Achats média RTB	11 845	19 002	20 442
Autres achats et charges externes	3 306	3 306	4 478
Autres achats	550	550	(472)
Total	38 290	38 290	41 435

(*) les charges facturées par les partenaires au titre de l'exercice 2021, présentées dans cette note de l'annexe des comptes consolidés de l'exercice précédent incluait une part des achats média qui correspondent à des achats programmatiques, reclassés dans cette présentation.

Les charges facturées par les partenaires correspondent notamment aux sommes versées aux propriétaires des bases au titre de leur participation au programme de bases de données mutualisées de la société 1000mercis (programme Email Attitude) et aux dépenses d'affiliation.

Les charges facturées par les opérateurs et reversements clients correspondent à des achats de SMS, aux abonnements et frais de gestion, ainsi qu'aux achats d'études et de prestations aux opérateurs de télécommunications supportés par la société Ocito.

Note 5.3 - Charges de personnel

en milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2022
Rémunérations du personnel	(17 757)	(21 693)
Charges de personnel	(6 196)	(7 505)
Autres charges de personnel	(401)	(558)
Participation		(219)
Charges de personnel	(24 355)	(29 975)

Les rémunérations brutes allouées aux membres des organes de direction ou de gérance est de 360 K€

L'effectif moyen 2022 est de 291 salariés.

La participation au titre de l'exercice 2022 s'élève à 219 k€.

Note 5.4 - Autres produits

Principe comptable

Les autres produits sont principalement les loyers des locataires hors groupe de l'immeuble de la SCI Châteaudun qui est le siège social de 1000mercis.

Note 5.5 – Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2022
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	(3 363)	(2 338)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	(516)	(550)
Dot. aux provisions d'exploitation	(721)	(127)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(830)	(2 040)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(5 431)	(5 055)

Note 5.6 – Résultat financier

en milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2022
Gains de change sur opérations financières	48	167
Produits nets sur cession de VMP	(1)	
Autres produits financiers	8	8
Charges d'intérêts	(438)	(407)
Pertes de change sur opérations financières	(158)	(337)
Résultat financier	(540)	(568)

Note 5.7 – Résultat exceptionnel

en milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2022
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(6)	(26)
VNC des immo. incorp. cédées		
Autres		221
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	381	242
Résultat exceptionnel	375	438

Les produits exceptionnels sur opérations de gestion sont composés à hauteur de 463k€ d'une allocation de soutien, en rapport avec le contexte sanitaire, consentie exceptionnellement à Numberly BV par l'Etat hollandais, et de la cession des titres de participation de la société Fantaleague.

Note 5.8 - Impôt sur les sociétés

en milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2022
Impôt sur les bénéfices	96	278
Impôts différés	(14)	20
Carry back	83	
Produits/ (Charges) d'impôts	165	298

Preuve d'impôt

	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021
Résultat consolidé	2 219 958	1 043 548
Amortissement des écarts d'acquisition	0	368 795
Impôt sur les résultats	-297 670	-164 908
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-506 690	-473 011
Résultat consolidé avant impôt	1 415 598	774 424
Taux d'impôt courant en France	25,00%	26,50%
Impôt théorique	353 900	205 222
Impact des différences permanentes	- 49 105	113 600
Impact des différences liées aux crédits d'impôts	- 679 569	- 554 044
Impact des autres différences (dont contribution sociale)	77 104	70 314
Charge d'impôt du groupe	- 297 670	- 164 908

Note 5.9 – Résultat par action

En actions	31.12.2021	31.12.2022
Nombre d'actions composant le capital social	2 245 544	2 246 248
Actions autodétenues	(85 077)	(84 637)
Plan d'actions gratuites	3 388	3 388
Nombre d'actions en dilué	2 162 323	2 164 999

En euros	31.12.2021	31.12.2022
Résultat net	1 043 548	2 219 958
Nombre d'actions	2 160 467	2 161 611
Résultat net par action	0,48	1,03

En euros	31.12.2021	31.12.2022
Résultat net	1 043 548	2 219 958
Nombre d'actifs y compris les éléments dilutifs	2 162 323	2 164 999
Résultat net par action diluées	0,48	1,03

Note 6 - Autres informations

Note 6.1 - Tableau des flux de trésorerie consolidés

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Résultat net total des entités consolidées	2 220	1 044
Dotations / Reprises aux amortissements, provisions	2 245	4 780
Variation de l'impôt différé	(87)	14
Éléments calculés ou gains/pertes liés aux var. de juste valeur		(0)
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	(220)	91
Élimination de la quote-part de résultat des sociétés MEE	(507)	(473)
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	(16)	-
Marge brute d'autofinancement	3 635	5 455
Variation du BFR lié à l'activité	(4 935)	4 499
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	(1 299)	9 954
Acquisitions d'immobilisations	(1 053)	(1 000)
Cessions d'immobilisations	19	
Réduction des autres immobilisations financières	36	21
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(998)	(979)
Remboursements d'emprunts	(1 540)	(1 679)
Cessions (acq.) nettes d'actions propres	34	(7 969)
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT(III)	(1 505)	(9 648)
Variation de change sur la trésorerie (IV)	(44)	175
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	(3 847)	(499)
Trésorerie : ouverture	19 388	19 882
Trésorerie : clôture	15 541	19 388

Note 6.2 - Engagements hors bilan

➤ Engagement de garantie assorti de sûretés réelles

En juillet 2014, 1000mercis a créé la SCI Châteaudun pour l'acquisition de l'immeuble où sont domiciliés les sièges sociaux de 1000mercis et de ses filiales françaises, situé 28 rue de Châteaudun 75009 Paris, dont elle détient 100 % capital social.

1000mercis a nanti les titres détenus dans la SCI Châteaudun et figurant à l'actif pour un montant de 15 005 000 € en garantie du remboursement de l'emprunt contracté par cette dernière, qui s'élève à 13 434 275 euros au 31 décembre 2022.

➤ Engagement en matière de pensions et retraites

Aucune provision pour engagement de retraite n'a été comptabilisée au 31 décembre 2022. L'engagement de 1000mercis au titre des indemnités de fin de carrière est estimé à 578 K€ au 31 décembre 2022. L'engagement de retraite de Numberly LTD est non significatif, compte tenu de la faiblesse de l'effectif de la filiale, l'âge moyen et de la faible ancienneté des salariés de la société.

Hypothèses de calculs retenues :

- Table de mortalité INSEE 2014-2016
- Départ volontaire à la retraite lorsque le salarié peut bénéficier de sa retraite à taux plein,
- Taux d'évolution des salaires de 3 % par an,
- Taux fort de turn-over,
- Taux d'actualisation : taux IBOXX Corporates AA au 31.12.2022 : 3,77%.

De même compte tenu de l'âge moyen et de la faible ancienneté des salariés du groupe, l'engagement en matière de médailles du travail est non significatif et n'a pas été comptabilisé dans les comptes consolidés.

➤ Impôts différés actifs non comptabilisés

Les pertes fiscales pour lesquelles aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé s'élèvent à 6,5 m€ au 31 décembre 2022, soit une économie potentielle future d'impôt sur les sociétés de l'ordre de 1,7 m€, hors toute actualisation.

Note 6.3 - Parties liées

Il n'existe pas de transactions, au sens de l'article R 123-199-1 du code de commerce, effectuées par la société consolidante ou une société incluse dans le périmètre de consolidation avec des parties liées, qui soient externes au groupe consolidé et qui n'aient pas été conclues à des conditions normales du marché.

Note 6.4 – Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes liés à la certification des comptes annuels et consolidés de la société 1000mercis pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont de 88 000 € HT.

Note 6.5 - Evénements post clôture

Le 15 mars 2023, a été conclu un traité de fusion relatif à la fusion par absorption de la Société civile immobilière Châteaudun, société civile immobilière dont le siège social est 28, rue du Châteaudun – 75009 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 803 373 422 (« SCI Châteaudun ») par la Société (la « Fusion »).

Les principaux termes et conditions du projet de Fusion sont les suivants :

- la Fusion emporterait la transmission universelle du patrimoine de la Société à la SCI Châteaudun et la dissolution, sans liquidation, de la SCI Châteaudun ;
- dans la mesure où la Société détient la totalité des parts sociales de la SCI Châteaudun, il n'y aura lieu ni à la détermination d'un rapport d'échange, ni à la désignation d'un commissaire aux apports en l'absence d'augmentation de capital de la Société ;
- la Fusion prendra effet d'un point de vue juridique, comptable et fiscal à la date de réalisation de la dernière des conditions suspensives

étant précisé que la réalisation définitive de la Fusion sera constatée par le conseil d'administration et les conditions suspensives susmentionnées devront être satisfaites (ou les parties au projet de Traité de Fusion devront y avoir renoncé) avant le 30 juin 2023.

Comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Bilan

En euros	Brut	Amortissements Dépréciations	31.12.2022	31.12.2021
Immobilisations incorporelles				1 817 713
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences				1 260 809
Immobilisations incorporelles en cours				556 904
Immobilisations corporelles				937 935
Autres immobilisations corporelles				937 935
Titres de participation	21 169 488	(110 001)	21 059 487	28 851 041
Immobilisations financières	1 448 458		1 448 458	2 437 240
Prêts				450 418
Dépôts et cautionnements versés				535 725
Autres créances immobilisées	53 788		53 788	22 346
Actions propres	1 394 671		1 394 671	1 428 751
Actif immobilisé	22 617 946	(110 001)	22 507 945	34 043 929
Clients et comptes rattachés	1 279 739		1 279 739	21 994 474
Autres créances et comptes de régularisation	1 313 631	(630 000)	683 631	1 891 615
Valeurs mobilières de placement	510 037		510 037	8 713 711
VMP - Autres placements	506 240		506 240	510 730
Disponibilités				8 198 228
Intérêts courus non échus s/ dispo.	3 797		3 797	4 753
Actif circulant	3 103 407	(630 000)	2 473 407	33 517 637
Charges constatées d'avance				917 838
Total Actif	25 721 353	(740 001)	24 981 352	67 561 800
En euros			31.12.2022	31.12.2021
Capital			224 625	224 554
Primes liées au capital			5 573 908	5 573 908
Autres réserves et report à nouveau			16 862 039	15 207 601
Résultat net (Part du groupe)			(57 069)	1 654 508
Capitaux propres (Part du groupe)			22 603 503	22 660 572
Provisions pour risques				357 986
Dettes financières			61 125	
Concours bancaires				3 455
Dettes fournisseurs			73 200	10 289 517
Dettes fiscales et sociales			383 334	10 413 529
Autres dettes et comptes de régularisation			1 860 190	19 147 796
Produits constatés d'avance				4 677 357
Dettes			2 377 849	44 531 654
Ecart de conversion passif				11 588
Total Passif			24 981 352	67 561 800

Compte de résultat

En euros	31.12.2022	31.12.2021		Var.
Chiffre d'affaires	1 152 883	55 831 673	(54 678 790)	-98%
Autres produits d'exploitation	623 621	797 415	(173 794)	-22%
Produits d'exploitation	1 776 504	56 629 088	(54 852 584)	-97%
Achats et charges externes	(1 084 883)	(28 819 204)	46 181 182	-160%
Impôts et taxes	(281 240)	(750 294)	469 054	-63%
Charges de personnel	(1 040 328)	(21 843 581)	20 803 253	-95%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(110 000)	(3 227 817)	3 117 817	-97%
<i>Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles</i>		<i>(2 253 072)</i>	<i>2 253 072</i>	-100%
<i>Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles</i>		<i>(515 739)</i>	<i>515 739</i>	-100%
<i>Dot. aux provisions d'exploitation</i>		<i>(357 986)</i>	<i>357 986</i>	-100%
<i>Dotations pour dépr. des actifs circulants</i>	<i>(110 000)</i>	<i>(101 020)</i>	<i>(8 980)</i>	9%
Autres charges	(30 000)	(515 177)	485 177	-94%
Charges d'exploitation	(2 546 451)	(55 156 072)	52 124 444	-95%
Résultat d'exploitation	(769 947)	1 473 016	(2 728 140)	-185%
Produits financiers	25 024	33 308	(8 285)	-25%
Charges financières	0	(272 820)	272 820	-100%
Résultat financier	25 024	(239 511)	264 535	-110%
Résultat courant avant résultat exceptionnel	(744 923)	1 233 505	(2 463 605)	-200%
Produits exceptionnels	222 764	28 778	193 985	674%
Charges exceptionnelles	(5 474)	(7 359)	1 885	-26%
Résultat exceptionnel	217 290	21 419	195 871	914%
Impôt sur les bénéfices	470 564	399 584	70 980	18%
Résultat net	(57 069)	1 654 508	(2 196 754)	-133%

Note 1 - Informations sur 1000mercis

Note 1.1 - Présentation de 1000mercis

1000mercis, société tête du Groupe, est une société anonyme avec un Conseil d'Administration, ayant son siège social au 28 rue de Châteaudun, Paris 9^{ème}.

1000mercis est la société animatrice du groupe qu'elle forme avec les filiales contrôlées, directement ou indirectement, par 1000mercis.

Note 1.2 - Faits marquants de la période

Le 3 janvier 2022, le capital social de la Société a fait l'objet d'une augmentation de capital par la création de 704 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,1 euro, portant le capital social de 224 554,40 euros à la somme de 224.624,80 euros par suite de l'attribution définitive d'actions attribuées gratuitement à des salariés du groupe.

La société Positive YmpacT, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 28, rue de Châteaudun, 75009 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 909 823 643, agissant de concert avec Madame Yseulys Costes, présidente du conseil d'administration de la Société et directrice générale, et Monsieur Thibaut Munier, administrateur et directeur général délégué la Société, ont proposé à l'ensemble des actionnaires de la Société d'acquiescer en numéraire la totalité des actions de la Société que le concert ne détenaient pas directement ou indirectement au prix de 30 euros par action dans le cadre d'une offre publique d'achat simplifiée ouverte du 26 mai 2022 au 16 juin 2022 (l'« OPAS »). Le nombre total d'actions susceptibles d'être apportées à l'OPAS s'élevait à 314.708.

Au 31 décembre 2022, la société Positive Ympact détenait 1.698.508 actions de la Société, soit 75,2% du capital.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 novembre 2022, la Société et la société Numberly (filiale à 100% de la Société) ont conclu un projet de traité d'apport partiel d'actif, avec effet rétroactif au 1er janvier 2022, par lequel la Société a apporté à la société Numberly ses activités de « marketing interactif » et de « marketing mobile » constituant une branche d'activité complète et autonome. Cette opération s'inscrit dans le cadre des réorganisations décrites dans la note en réponse de la Société du 24 mai 2022 établie à l'occasion de l'OPAS

Note 2 - Principes et méthodes comptables

L'exercice social a une durée de 12 mois et les comptes présentés sont relatifs à la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Ces comptes sont présentés en comparatif avec les comptes de l'exercice précédent, couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées, en conformité avec les dispositions du code de commerce, du règlement ANC 2014-03, modifié et complété par les règlements ANC 2018-07, 2016-07 et 2015-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels définies par le plan comptable général et le Code de Commerce.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation utilisées concernant :

- les immobilisations
- les créances
- les provisions

Sont conformes aux recommandations du Conseil National de la Comptabilité et de l'Ordre des Experts Comptables.

Le 15 mars 2023, le Conseil d'Administration de la société a arrêté les comptes sociaux annuels au 31 décembre 2022 du Groupe.

Les règles et les méthodes comptables qui méritent d'être précisées sont les suivantes :

❖ Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition inclut, le cas échéant, une estimation des effets de la clause de révision de prix prévue dans l'acte d'acquisition.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont comptabilisés en charge.

Le cas échéant, lorsque la valeur d'utilité des titres de participation devient inférieure à leur coût d'entrée, les moins values latentes font l'objet de dépréciations. La valeur d'utilité est appréciée principalement par la méthode des flux futurs de trésorerie (discounted cash-flow)

Les autres immobilisations financières sont constituées principalement de dépôts et cautionnements versés ainsi que des créances et actions propres :

- détenues dans le cadre du contrat de liquidité confié à la société de bourse Gilbert Dupont,
- détenues dans le cadre du contrat d'intermédiation relatif à un programme de rachat d'actions, confié à la société de bourse Gilbert Dupont.

❖ Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale et une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'une perte probable apparaît.

❖ Disponibilités

Les disponibilités incluent les sommes mises à disposition de la société attributaire du mandat d'intermédiation dans le cadre d'un programme de rachats d'actions.

❖ Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de parts sociales souscrites auprès d'un établissement bancaire mutualiste.

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition.

Le cas échéant les valeurs mobilières de placement font l'objet d'une provision calculée par catégorie de titres afin de ramener leur valeur au cours de clôture ou à leur valeur liquidative lorsque celle-ci est inférieure.

❖ Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué de la facturation des moyens humain et matériels mis à disposition afin de fournir son assistance et ses services au Groupe 1000mercis dans le cadre des travaux spécifiques suivants, lesquels recouvrent des prestations de direction et d'animation, et des prestations de services spécifiques en matière administrative, juridique, comptable, financière et immobilière.

Note 3 – Notes sur le bilan

Note 3.1 - Actif immobilisé

En Euros	Au 31.12.2021	Acquisitions	Cessions	APA	Au 31.12.2022
Immobilisations incorporelles	8 801 341	-	-	8 801 341	-
Immobilisations incorporelles en cours	556 904	-	-	556 904	-
Immobilisations corporelles	8 435 336	-	-	8 435 336	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	31 398 282	1 607 379	81 211	10 306 503	22 617 946
Total Immobilisations brutes	49 191 863	1 607 379	81 211	28 100 084	22 617 946

En Euros	Au 31.12.2021	Dotations	Reprises	APA	Au 31.12.2022
Immobilisations incorporelles	7 540 532	-	-	7 540 532	-
Immobilisations corporelles	7 497 401	-	-	7 497 401	-
Immobilisations financières	110 001	-	-	-	110 001
Total Amortissements	15 147 934	-	-	15 037 933	110 001

En Euros	Au 31.12.2021	Acquisitions	Cessions	APA	Au 31.12.2022
Immobilisations incorporelles	1 260 809	-	-	1 260 809	-
Immobilisations incorporelles en cours	556 904	-	-	556 904	-
Immobilisations corporelles	937 935	-	-	937 935	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	31 288 281	1 607 379	81 211	10 306 503	22 507 945
Total Immobilisations nettes	34 043 929	1 607 379	81 211	13 062 151	22 507 945

Suite à la conclusion de l'acte sous seing privé en date du 28 novembre 2022, avec effet rétroactif au 1er janvier 2022, les immobilisations incorporelles, les immobilisations incorporelles en cours, les immobilisations corporelles, et les immobilisations corporelles en cours ont été apportés à Numberly.

Au 31 décembre 2022, les immobilisations financières se détaillent ainsi :

En euros	Au 31.12.2021	Au 31.12.2022
Titres de participations	28 961 042	21 169 488
Autres créances rattachées à des participations	-	-
Prêts effort de construction	450 418	-
Dépôts et cautionnements	535 725	-
Créances immobilisées	22 346	53 788
Actions propres	1 428 751	1 394 671
Total brut	31 398 282	22 617 946
Provisions	-	110 001
Total net	31 288 281	22 507 945

Au 31 décembre 2022, les titres de participation se ventilent comme suit :

En euros	% de détention	Valeur brute €
Numberly DMCC	100%	10 717
1000Mercis Inc	100%	1 565
1000Mercis Ltd	100%	1 174
Numberly BV	100%	100
Numberly SRL	100%	110 001
Numberly canada	100%	6 785
Numberly SAS	100%	1 530 406
M pour toujours	7,5%	3 750
Sous-total filiales opérationnelles		1 664 498
SCI Châteaudun	100%	15 004 990
Albatros Global Solutions Ltd	20%	4 500 000
Total titres de participation		21 169 488

La totalité des titres des sociétés Ocito et Matiro a été transfert à la société Numberly

Au 31 décembre 2022, les actions propres se détaillent comme suit :

	nombre d'actions	Valeur
Contrat d'intermédiation	84 637	1 339 963
Contrat de liquidité	2 444	54 708
Total actions propres	87 081	1 394 671

Depuis le 9 mars 2011 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la Société a confié à la société de Bourse Gilbert Dupont la mise en œuvre d'un contrat de liquidité, conformément à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision de l'AMF du 1^{er} octobre 2008.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, la somme de 500 000 euros, en numéraire, a été affectée au compte de liquidité. A ce titre, 1000mercis a procédé à des achats d'actions propres pour 589 K€ et à des ventes d'actions propres pour 569K€ au cours de l'année 2020.

Au 31 décembre 2022, 1000mercis possède 2 444 actions propres pour une valeur de 55 K€ dans le cadre de son contrat de liquidité.

La valorisation de ces actions au cours moyen au 31 décembre 2022 s'élève à 67K€.

Depuis le 15 janvier 2013 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la Société a confié à la société de Bourse Gilbert Dupont la mise en œuvre d'un contrat d'intermédiation concernant un programme de rachat d'actions. Ce contrat a été mis en œuvre pour la première fois au cours de l'exercice 2015, avec une somme de 600 000 €, en espèces, affectés au compte de liquidité.

La mise en œuvre d'un contrat de rachat de ses actions dans la limite de 10% de son capital conformément aux dispositions de l'article 225-209 du code de commerce. L'AMF ayant été dûment informé du programme de rachat, dans les formes prescrites par le règlement (CE) 2273/2003 du 22 décembre 2003.

A ce titre, 1000mercis a procédé à des achats d'actions propres pour 1 340 K€. Depuis la mise en œuvre du contrat de rachat, aucune vente n'a été constatée.

La valorisation des actions au cours moyen au 31 décembre 2022 s'établit à 2 331 K€. La valorisation des actions propres au cours de bourse moyen courant décembre 2022 est supérieure à leur coût d'achat. Ces actions propres ayant vocation à être annulées ultérieurement par réduction de capital, donc principalement par imputation sur les réserves, la question de leur éventuelle dépréciation au regard de leur valeur d'inventaire n'est pas nécessaire.

Note 3.2 - Actif circulant

❖ Clients

En euros	Au 31.12.2021	Au 31.12.2022
Clients et comptes rattachés	19 790 025	-
Clients factures à établir	1 276 365	1 279 739
Provision pour créances douteuses	- 354 066	-
Total	20 712 323	1 279 739

Les créances clients sont à échéance de moins d'un an.

❖ Autres créances

En euros	Au 31.12.2021	Au 31.12.2022
Etat	2 992 320	592 200
Créances rattachés à des participations	694 688	721 431
Autres	6 757	-
Dépréciations	- 520 000	- 630 000
Total	3 173 765	683 631

Les autres créances se composent notamment des comptes courant auprès des filiales détenues, et des dépréciations rattachées.

Les autres créances sont à échéance de moins d'un an.

❖ Trésorerie

En euros	Au 31.12.2021	Au 31.12.2022
Sicav monétaire et certificats de dépôt	510 730	506 240
Comptes courants bancaires	8 202 981	3 797
Total	8 713 711	510 037

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur cours historique.

Au 31 décembre 2022, le portefeuille de sicav s'élève à 506 240 €.

❖ Charges constatées d'avance

Au 31 décembre 2022, il n'y a pas de charges constatées d'avance.

Note 3.3 - Passif

❖ Capitaux propres

En euros	Nombre d'actions	Valeur nominale	Primes liées au capital	Report à nouveau et réserves	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
31.12.2021	2 245 544	224 554,40	5 573 908	15 207 601	1 654 508	22 660 572
Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2021				1 654 508 -	1 654 508	-
Attribution d'actions gratuites	704	70		70		-
Réduction de capital		-				-
Résultat au 31.12.2022					57 069 -	57 069
31.12.2022	2 246 248	224 624,80	5 573 908	16 862 038,65	57 069	22 603 503

Le capital social se compose de 2 246 248 actions, d'une valeur nominale de 0,1 euro.

Le 3 janvier 2022, le capital social de la Société a fait l'objet d'une augmentation de capital par la création de 704 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,1 euro, portant le capital social de 224 554,40 euros à la somme de 224.624,80 euros par suite de l'attribution définitive d'actions attribuées gratuitement à des salariés du groupe.

La réserve légale s'élève à 34 621 €.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 1^{er} juin 2022, le résultat de l'exercice 2021 a été affecté en report à nouveau.

Instruments dilutifs

➤ Instruments dilutifs - Plans d'attribution gratuite d'actions

en actions	IP 4	IP5	IP6	Total
Solde au 31.12.2021	1 892	1 496		3 388
Attribution			1 892	1 892
Exercice	1 892			1 892
Annulation				-
Solde au 31.12.2022	-	1 496	1 892	3 388

Note : Au 31.12.2022, le solde a fait l'objet d'une correction, 1856 actions avaient été présentées dans le document d'information de l'exercice clos le 31.12.2021.

L'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2018 a, dans sa treizième résolution, autorisé le Conseil d'Administration à attribuer gratuitement des actions de la Société existantes ou à émettre au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à la Société au sens des dispositions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, dans la limite de 10 % du capital social.

Le Conseil d'Administration réuni le 4 octobre 2019, a arrêté un plan d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés de la manière suivante :

- **Plan « Impact Player 4 »**
 - date d'attribution : 4 octobre 2019 ;
 - période d'acquisition : deux ans à compter de la date d'attribution ;
 - période de conservation : non applicable ;
 - conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et conditions de performances (I) financières basées sur le chiffre d'affaires 2020 et l'EBITDA 2020 et (II) liées à la satisfaction des clients calculée sur la base de l'Indice de Qualité Relations Clients (l' « **Indice CRQ** ») ;
 - nombre d'actions maximal pouvant être attribuées : 3 000 actions de 0,1 euro de valeur nominale.

Le Conseil d'Administration réuni le 3 juin 2020, a arrêté un plan d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés de la manière suivante :

- **Plan « Impact Player 5 »**
 - date d'attribution : 1^{er} janvier 2021 ;
 - période d'acquisition : deux ans à compter de la date d'attribution ;
 - période de conservation : non applicable ;
 - conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et condition de performance pour l'attribution supplémentaire d'actions basée sur la satisfaction des clients calculée sur la base de l'Indice de Qualité Relations Clients (l' « **Indice CSRQ** ») ;
 - nombre d'actions maximal pouvant être attribuées : 4 000 actions de 0,1 euro de valeur nominale.

Le Conseil d'Administration, a arrêté, conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 2 juin 2021, un plan d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés de la manière suivante :

- **Plan « Impact Player 6 »**
 - date d'attribution : 1^{er} juillet 2021 ;
 - période d'acquisition : deux ans à compter de la date d'attribution ;
 - période de conservation : non applicable ;
 - conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et condition de performance pour l'attribution supplémentaire d'actions basée sur la satisfaction des clients calculée sur la base de l'Indice de Qualité Relations Clients (l' « **Indice CSRQ** ») ;
 - nombre d'actions maximal pouvant être attribuées : 4 000 actions de 0,1 euro de valeur nominale.

❖ **Dettes financières**

En euros	Au 31.12.2021	Au 31.12.2022
Concours bancaires	3 455	-
Dettes financières intragroupe	18 546 105	1 750 754
Total dettes financières	18 549 560	1 750 754

Au cours de l'exercice 2022, dans le cadre de la gestion de la trésorerie du groupe mises à disposition de 1000mercis par la filiale Numberly et 1000merci Inc.

Les dettes financières sont à échéance de moins d'un an.

❖ **Dettes fournisseurs**

En euros	Au 31.12.2021	Au 31.12.2022
Fournisseurs et comptes rattachés	7 046 353	-
Fournisseurs factures non parvenues	3 243 164	73 200
Total Fournisseurs et comptes rattachés	10 289 517	73 200

Suite à la conclusion de l'acte sous seing privé en date du 28 novembre 2022, avec effet rétroactif au 1er janvier 2022, les dettes fournisseurs attachées aux activités de « marketing interactif » et de « marketing mobile » de la sociétés 1000mercis ont été transférés à la société Numberly.

Les dettes fournisseurs sont à échéance de moins d'un an.

❖ Dettes fiscales et sociales

En euros	Au 31.12.2021	Au 31.12.2022
Personnel	68 114	-
Organismes sociaux	3 921 779	-
Dettes fiscales	3 706 061	152 744
Charges à payer	2 524 406	230 590
Etat avance remboursable	193 169	-
Total dettes fiscales et sociales	10 413 529	383 334

Suite à la conclusion de l'acte sous seing privé en date du 28 novembre 2022, avec effet rétroactif au 1er janvier 2022, les dettes fiscales et sociales attachées aux activités de « marketing interactif » et de « marketing mobile » de la sociétés 1000mercis ont été transférés à la société Numberly. Les dettes fiscales et sociales sont à échéance de moins d'un an.

❖ Autres dettes

En euros	Au 31.12.2021	Au 31.12.2022
Avoirs à établir	586 926	-
Autres	14 766	109 436
Total autres dettes	601 691	109 436

Suite à la conclusion de l'acte sous seing privé en date du 28 novembre 2022, avec effet rétroactif au 1er janvier 2022, les autres dettes attachées aux activités de « marketing interactif » et de « marketing mobile » de la sociétés 1000mercis ont été transférés à la société Numberly.

Les autres dettes sont à échéance de moins d'un an.

❖ Produits constatés d'avance

Suite à la conclusion de l'acte sous seing privé en date du 28 novembre 2022, avec effet rétroactif au 1er janvier 2022, les produits constatés d'avance attachées aux activités de « marketing interactif » et de « marketing mobile » de la sociétés 1000mercis ont été transférés à la société Numberly. Au 31 décembre 2022, il n'y a pas de produits constatés d'avance.

Note 4 – Notes sur le compte de résultat

❖ Chiffre d'affaires

En k€	Au 31.12.2021	Au 31.12.2022
Publicité interactive	26 533	
Marketing interactif	24 746	
Mobile	4 321	
Divers	231	1 153
Total	55 831	1 153

Suite à la conclusion de l'acte sous seing privé en date du 28 novembre 2022, avec effet rétroactif au 1er janvier 2022, les activités de « marketing interactif » et de « marketing mobile » et de publicité interactive de la sociétés 1000mercis ont été transférés à la société Numberly.

Au 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires est constitué de la facturation des moyens humain et matériels mis à disposition afin de fournir son assistance et ses services au Groupe 1000mercis dans le cadre des travaux spécifiques suivants, lesquels recouvrent des prestations de direction et d'animation, et des prestations de services spécifiques en matière administrative, juridique, comptable, financière et immobilière.

❖ Charges externes

En k€	Au 31.12.2021	Au 31.12.2022
Charges facturées par les partenaires	23 017	-
Autres achats et charges externes	5 802	1 085
Total Charges externes	28 819	1 085

Suite à la conclusion de l'acte sous seing privé en date du 28 novembre 2022, avec effet rétroactif au 1er janvier 2022, les charges externes relatives aux activités de « marketing interactif » et de « marketing mobile » et de publicité interactive de la sociétés 1000mercis ont été transférés à la société Numberly.

❖ Charges de personnel

En k€	Au 31.12.2021	Au 31.12.2022
Salaires	15 448	729
Charges sociales	6 395	312
Total Charges de personnel	21 844	1 040

Suite à la conclusion de l'acte sous seing privé en date du 28 novembre 2022, avec effet rétroactif au 1er janvier 2022, les charges de personnel relatives aux activités de « marketing interactif » et de « marketing mobile » et de publicité interactive de la sociétés 1000mercis ont été transférés à la société Numberly.

L'effectif moyen de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est de 4 salariés dont 4 cadres contre 261 cadres au 31 décembre 2021.

❖ Résultat financier

En k€	Au 31.12.2021	Au 31.12.2022
Charge nette d'intérêts et différences de change	- 254	-
Produits des participations et VMP	14	25
Total Résultat financier	- 240	25

❖ Résultat exceptionnel

En k€	Au 31.12.2021	Au 31.12.2022
Résultat/cession actif	-	220
Diverses régularisations	1	-
Résultat/rachat actions propres	21	3
Total Résultat exceptionnel	21	217

Le résultat exceptionnel est principalement constitué du produit de cession des titres de participation de Fantaleague.

❖ Impôt sur les sociétés

En k€	Au 31.12.2021	Au 31.12.2022
Impôts sur les sociétés	72	-
Produit intégration fiscale	-	471
Crédit d'impôt recherche	- 471	-
Total	- 400	- 471

❖ Résultat net par action

Nombre d'actions et éléments dilutifs

	Au 31.12.2021	Au 31.12.2022
Nombre d'actions composant le capital social	2 245 544	2 246 248
Actions autodétenues	- 85 077	- 84 637
Plan d'attribution d'actions gratuites	3 388	3 388
Nombre d'actions en dilué	2 163 855	2 164 999

Résultat net comptable par action

	Au 31.12.2021	Au 31.12.2022
Résultat net en euros	1 654 508	- 57 069
Nombre d'actions	2 245 544	2 246 248
Résultat net par action	0,74	- 0,03

	Au 31.12.2021	Au 31.12.2022
Résultat net en euros	1 654 508	- 57 069
Nombre d'actions y compris les éléments dilutifs	2 163 855	2 164 999
Résultat net par action diluées	0,76	-0,03

Note 5 – Autres informations

❖ Parties liées

Il n'existe pas de transactions significatives effectuées par la société avec des parties liées qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales du marché.

❖ Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2022 sont communiqués dans les annexes aux Comptes consolidés.

❖ Fiscalité latente

Il n'y a pas de fiscalité latente ou différée significative au 31 décembre 2022.

❖ Engagement hors bilan

➤ Engagement de garantie assorti de sûretés réelles

En juillet 2014, 1000mercis a créé la SCI Châteaudun pour l'acquisition de l'immeuble où sont domiciliés les sièges sociaux de 1000mercis et de ses filiales françaises, situé 28 rue de Châteaudun 75009 Paris, dont elle détient 100 % capital social.

1000mercis a nanti les titres détenus dans la SCI Châteaudun et figurant à l'actif pour un montant de 15 005 000 € en garantie du remboursement de l'emprunt contracté par cette dernière, qui s'élève à 13 434 275 euros au 31 décembre 2022.

➤ Engagement en matière de pensions et retraites

Aucune provision pour engagement de retraite n'a été comptabilisée au 31 décembre 2022. L'engagement de 1000mercis au titre des indemnités de fin de carrière est estimé à 171 K€ au 31 décembre 2022.

Hypothèses de calculs retenues :

- Table de mortalité INSEE 2014-2016
- Départ volontaire à la retraite lorsque le salarié peut bénéficier de sa retraite à taux plein,
- Taux d'évolution des salaires de 3 % par an,
- Taux fort de turn-over,
- Taux d'actualisation : taux IBOXX Corporates AA au 31.12.2022 : 3,77%.

De même compte tenu de l'âge moyen et de la faible ancienneté des salariés de la société, l'engagement en matière de médailles du travail est non significatif et n'a pas été comptabilisé dans les comptes sociaux.

❖ Evènements post clôture

Il n'y a pas d'événement post clôture.

❖ Tableau des filiales et des participations

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultats du dernier exercice clos
Filiales détenues à + de 50 %					
SAS NUMBERLY 28 rue de Châteaudun 75009 PARIS	1 530 406	13 048 486	100%	62 274 777	13 048 486
SCI CHATEAUDUN 28 rue de Châteaudun 75009 PARIS	15 005 000	-1 692 026	100%	2 588 146	803 710
1000mercis LTD 7 Portland Place Londres (Royaume-Uni)	1 127	2 002 448	100%	2 931 176	191 309
1000mercis INC 33 West 19th street 4th floor New York (USA)	1 875	699 386	100%	2 903 564	469 596
Numberly DMCC Almas Tower, Jumeirah Lakes Towers Sheikh Zahed Road Dubai (Emirats Arabe)	13 081	45 344	100%	2 939 939	-221 001
1000mercis Israel at: Wework Sarona 3 Aluf Kalman Magen ST. Tel Aviv (Israel)	266	-521 639	100%	-	-80 811
Numberly BV Reguliersgracht 41 1017 LK Amsterdam (Pays-bas)	100	1 806 045	100%	537 643	405 823
Numberly Marketing Interactif Inc. B915-1470 rue Peel Montréal Québec H3A1T1 (Canada)	6 925	77 400	100%	918 848	83 195
Numberly SRL Foro Buonaparte 68 CAP 20121 MILANO (Italie)	10 000	-93 174	100%	-	0
Participations détenues entre 10% et 50 %					
Albatros Global Solutions Ltd 5/F, B2B Centre, 35 Connaught Rd Sheung Wan (Hong-Kong)	1 774 804	9 885 790	20%	20 158 845	2 513 160

Rapport de gestion

RAPPORT DE GESTION
(incluant le rapport de gestion du Groupe et le rapport sur le gouvernement d'entreprise)
établi par le conseil d'administration
et présenté à l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société 1000mercis (la « **Société** ») et du groupe qu'elle constitue notamment avec les sociétés Ocito, 1000mercis Ltd, 1000mercis Inc, Matiro, SCI Châteaudun, Numberly DMCC, 1000mercis Israël, Numberly BV, Numberly Marketing Interactif Inc., Numberly SRL, Numberly Inc et la participation dans le groupe Customer Experience Group Limited (le « **Groupe** ») durant l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2022 et clos le 31 décembre 2022, et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et les comptes consolidés de la Société dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes.

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

1.1 Situation et évolution de l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 1,152 M€ contre 55,831 M€ au titre de l'exercice précédent.

Le Groupe 1000mercis a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 76,919 M€ contre 68,897 M€ au titre de l'exercice précédent.

L'activité du Groupe est répartie en trois secteurs principaux d'activité :

- La publicité interactive (a) ;
- Le marketing interactif (b) ;
- Le marketing mobile (c) ;

a) La publicité interactive

La publicité interactive a pour objectif d'accompagner les annonceurs dans leur stratégie de conquête de nouveaux clients et permet de mettre à la disposition desdits annonceurs une audience largement qualifiée et ciblée à laquelle ils peuvent diffuser leur message publicitaire.

Le segment comprend notamment aux activités de trading programmatique.

Au titre de l'année 2022, la publicité interactive représentait 40% du chiffre d'affaires consolidé, contre 39 % en 2021.

b) Le marketing interactif

Le marketing interactif a pour objectif d'accompagner les annonceurs dans leur stratégie de fidélisation clients et d'exploitation de leurs bases clients et prospects. Le marketing interactif permet de développer et de valoriser les bases de données historisées des annonceurs afin de maximiser le chiffre d'affaires généré. Cette activité consiste dans la collecte, le traitement et l'exploitation de données pour le compte de tiers.

Le chiffre d'affaires est reconnu sur la base de la réalisation de la prestation.

Au titre de l'année 2022, le marketing interactif représentait 40 % du chiffre d'affaires consolidé, contre 38 %

en 2021.

c) *Le marketing mobile*

Le Groupe est présent sur les segments clés du marketing Mobile (Internet Mobile, applications iPhone/iPad/Android, campagnes SMS, CRM Mobile).

Le chiffre d'affaires est reconnu sur la base de l'envoi des SMS et MMS, ou de la réalisation de la prestation, ou d'abonnement de frais de mise en place des campagnes publicitaires.

Au titre de l'année 2022, le marketing mobile représentait 20 % du chiffre d'affaires consolidé, contre 23 % en 2021.

1.2 Evènements importants survenus lors de l'exercice et depuis la clôture de l'exercice

a) *Evènements importants survenus lors de l'exercice 2022*

Le 3 janvier 2022, le capital social de la Société a fait l'objet d'une augmentation de capital par la création de 704 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,1 euro, portant le capital social de 224.554,40 euros à la somme de 224.624,80 euros par suite de l'attribution définitive d'actions attribuées gratuitement à des salariés du Groupe.

La société Positive YmpacT, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 28, rue de Châteaudun, 75009 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 909 823 643, agissant de concert avec Madame Yseulys Costes, présidente du conseil d'administration de la Société et directrice générale, et Monsieur Thibaut Munier, administrateur et directeur général délégué la Société, ont proposé à l'ensemble des actionnaires de la Société d'acquiescer en numéraire la totalité des actions de la Société que le concert ne détenaient pas directement ou indirectement au prix de 30 euros par action dans le cadre d'une offre publique d'achat simplifiée ouverte du 26 mai 2022 au 16 juin 2022 (l'« **OPAS** »). Le nombre total d'actions susceptibles d'être apportées à l'OPAS s'élevait à 314.708.

Au 31 décembre 2022, la société Positive Ympact détenait 1.698.508 actions de la Société, soit 75,2% du capital.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 novembre 2022, la Société et la société Numberly (filiale à 100% de la Société) ont conclu un projet de traité d'apport partiel d'actif par lequel la Société a apporté à la société Numberly ses activités de « marketing interactif » et de « marketing mobile » constituant une branche d'activité complète et autonome. Cet apport partiel d'actif a été définitivement réalisé le 31 décembre 2022 avec effet rétroactif au 1er janvier 2022. Cette opération s'inscrit dans le cadre des réorganisations de l'organigramme du groupe auquel la Société appartient, telles que décrites dans la note en réponse de la Société du 24 mai 2022 établie à l'occasion de l'OPAS.

b) *Evènement important survenu depuis la clôture de l'exercice 2022*

Le 15 mars 2023, a été conclu un traité de fusion relatif à la fusion par absorption de la Société civile immobilière Châteaudun, société civile immobilière dont le siège social est 28, rue du Châteaudun – 75009 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 803 373 422 (« **SCI Châteaudun** ») par la Société (la « **Fusion** »).

Les principaux termes et conditions du projet de Traité de Fusion sont les suivants :

(i) la Fusion emporterait la transmission universelle du patrimoine de la SCI Châteaudun à la Société et la dissolution, sans liquidation, de la SCI Châteaudun ;

(ii) dans la mesure où la Société détient la totalité des parts sociales de la SCI Châteaudun, il n'y aura lieu ni à la détermination d'un rapport d'échange, ni à la désignation d'un commissaire aux apports en l'absence d'augmentation de capital de la Société ;

(iii) la Fusion prendra effet d'un point de vue juridique, comptable et fiscal à la date de réalisation de la dernière des conditions suspensives suivantes :

a. l'expiration du délai de trente (30) jours depuis la publication du traité de Fusion au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales et au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires conformément aux

règlements en vigueur ;

b. l'absence d'opposition des créanciers certifiée par le greffe du tribunal de commerce de Paris ;

c. l'approbation de la Fusion (i) par l'assemblée générale de la Société et (ii) par décision de l'associé unique de la SCI Châteaudun ;

étant précisé que (i) la réalisation définitive de la Fusion sera constatée par le conseil d'administration et (ii) les conditions suspensives susmentionnées devront être satisfaites (ou les parties au projet de Traité de Fusion devront y avoir renoncé) avant le 30 juin 2023 ;

(iv) au regard des comptes sociaux de la SCI Châteaudun au 31 décembre 2022 et d'un bilan estimé de la SCI Châteaudun à la date de réalisation de la fusion envisagée au 30 avril 2023, la totalité de l'actif apporté de la SCI Châteaudun a été estimé à 27.469.701 euros et la totalité du passif transmis de la SCI Châteaudun a été estimé à 13.911.851 euros, soit un montant total d'actif net provisoire égal à 13.557.850 euros ;

(v) la différence entre, d'une part, la valeur de l'actif net apporté estimé de la SCI Châteaudun, soit 13.557.850 euros, et la valeur nette comptable des parts sociales de la SCI Châteaudun détenues par la Société dans les comptes de la Société à la date du projet de Traité de Fusion, soit 15.004.990 euros, conduit à constater un mali de fusion estimé à 1.447.140 euros ;

(vi) les valeurs définitives de l'actif et du passif apportés par la SCI Châteaudun et, par conséquent, de l'actif net apporté et du mali de fusion (ou le cas échéant, du boni de fusion) en résultant seraient déterminées sur la base de la situation comptable définitive de la SCI Châteaudun à la date de réalisation de la fusion. Cette situation comptable définitive ferait l'objet d'une approbation par les organes compétents de la Société.

1.3 Progrès réalisés/difficultés rencontrées

Le Groupe a poursuivi ses efforts d'amélioration de ses outils et plateformes technologiques avec un calendrier de mises en lignes de nouvelles fonctionnalités qui s'est accéléré.

Le Groupe a également poursuivi ses investissements dans son infrastructure matériel propriétaire en prenant soin de réduire son impact environnemental.

1.4 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La stratégie du Groupe s'articule autour de trois piliers stratégiques : l'innovation, la recherche et l'international.

1.5 Activité en matière de recherche et de développement

La Société n'a pas activé de dépense au titre des frais de recherche et développement sur l'exercice. Sur l'exercice clos précédent, la Société avait consacré 208 k€ au titre des dépenses de recherche et développement.

1.6 Activité des principales filiales

a) *Numberly SAS*

La Société détient 100% du capital de la société Numberly, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 28, rue de Châteaudun – 75009 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 908 030 018.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, Numberly SAS a réalisé un chiffre d'affaires de 62,3 M€.

b) *Ocito*

La Société détient 100 % du capital de la société Ocito, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 28, rue de Châteaudun – 75009 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 442 144 663.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, Ocito a réalisé un chiffre d'affaires de 13,8 M€.

c) *1000mercis Ltd*

La Société détient 100 % du capital de la société 1000mercis Ltd, société anonyme de droit anglais dont le siège social est situé 7, Portland Place à Londres (Royaume Uni).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, 1000mercis Ltd a réalisé un chiffre d'affaires de 2,9 M€.

d) *1000mercis Inc.*

La Société détient 100 % du capital de la société 1000mercis Inc, société de droit américain dont le siège social est situé 33 West 19th St - 4th Floor - New York NY 10011 (Etats-Unis).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, 1000mercis Inc a réalisé un chiffre d'affaires de 2,9 M€.

e) *Matiro*

La Société détient 100 % du capital de la société Matiro, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 28, rue de Châteaudun – 75009 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 521 194 266.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, Matiro a réalisé un chiffre d'affaires de 0,3 M€.

f) *SCI Châteaudun*

La Société détient 100 % du capital de la société SCI Châteaudun, société civile immobilière dont le siège social est situé 28, rue de Châteaudun – 75009 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 803 373 422.

g) *Numberly DMCC*

La Société détient 100% du capital de la société Numberly DMCC, société soumise au droit des Emirats Arabes Unis dont le siège social est situé Almas Tower, Jumeirah Lakes Towers - Sheikh Zahed Road Dubaï (Emirats Arabes Unis).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, Numberly DMCC a réalisé un chiffre d'affaires de 2,9 M€.

h) *1000mercis Israël*

La Société détient 100% du capital de la société 1000mercis Israël, société soumise au droit Israélien dont le siège social est situé 3, Aluf Kalman Magen ST. Tel Aviv (Israël).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, 1000mercis Israël a réalisé un chiffre d'affaires de 0 €.

i) *Numberly BV*

La Société détient 100% du capital de la société Numberly BV, société soumise au droit des Pays-Bas dont le siège social est situé Reguliersgracht 41, 1017 LK Amsterdam (Pays-Bas).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, Numberly BV a réalisé un chiffre d'affaires de 0,5 m€.

j) *Numberly Marketing Interactif Inc.*

La Société détient 100% du capital de la société Numberly Marketing Interactif Inc., société soumise au droit du Canada dont le siège social est situé B915-1470 rue Peel Montréal Québec H3A1T1 (Canada).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, Numberly Marketing Interactif Inc. a réalisé un chiffre d'affaires de 0,9 m€.

k) *Numberly SRL*

La Société détient 100% du capital de la société Numberly SRL, société soumise au droit italien dont le siège social est situé Foro Buonaparte 68 CAP 20121 Milano (Italie).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, Numberly SRL a réalisé un chiffre d'affaires de 0 €.

l) *Customer Experience Group Ltd*

La Société détient 20% du capital de la société Customer Experience Group Ltd, société soumise au droit chinois dont le siège social est situé 5/F, B2B Centre, 35 Connaught Road West Sheung Wan (Hong Kong). Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, Customer Experience Group Ltd a réalisé un chiffre d'affaires de 20,9 M€.

1.7 Prise ou cession de participations

Le 12 octobre 2022, 1000mercis SA a cédé la totalité des titres détenus de la société Fantaleague, soit 150 titres.

Il est précisé, en tant que de besoin, que la Société a acquis une (1) part sociale de la société Société civile immobilière Châteaudun conformément à un contrat de cession de part sociale en date du 16 février 2023.

Le 3 décembre 2021, 1000mercis SA a créé la société Numberly SAS au capital de 100€ composé de 100 actions à une valeur nominale de 1 euro.

1.8 Opérations sur titres des mandataires sociaux, dirigeants, cadres de la Société¹

La société 1000mercis a été destinataire d'une déclaration de franchissement des seuils de 50 % du capital et des droits de vote de la société par Positive YmpacT SAS, Madame Yseulys Costes et de Monsieur Thibaut Munier, consécutivement à l'apport réalisé le 7 avril 2021 de 1.221.218 actions 1000mercis par Madame Yseulys Costes et Monsieur Thibaut Munier à Positive YmpacT.

1.9 Risques et incertitudes – Risques de marché

Les décisions prises par les entreprises systémiques du secteur du numérique peuvent avoir des conséquences sur les conditions d'exercice de l'activité du Groupe.

1.10 Risques de couverture – Risque de prix, de crédit de liquidité et de trésorerie

Aucun risque n'est à signaler.

2. RESULTAT – AFFECTATION

2.1 Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels sociaux et consolidés que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Le chiffre d'affaires

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé à 1,152 M€ contre 55,831 M€ pour l'exercice précédent.

Le Groupe affiche au 31 décembre 2022 un chiffre d'affaires consolidé de 76,919 M€ contre 68,897 M€ pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de la Société pour l'exercice ont atteint au total 2,546 M€ contre 55,156 M€ pour l'exercice précédent.

Le Groupe affiche au 31 décembre 2022 des charges d'exploitation de 77,371 M€ contre 69,268 M€ pour l'exercice précédent.

Charges de personnel

¹ et toutes personnes avec lesquelles ils ont des liens personnels étroits (Art. R. 621-43-1 C. mon. fin).

Le montant des traitements et salaires et charges sociales versés par la Société s'élève à 1,041 M€ contre 21,843 M€ pour l'exercice précédent.

Au niveau du Groupe, le montant des charges de personnel versées s'élève à 29,975 M€ contre 24,353 M€ pour l'exercice précédent.

L'effectif moyen salarié de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à 4 personnes (dont 4 cadres), contre 348 personnes (dont 261 cadres) au 31 décembre 2021.

L'effectif moyen salarié du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à 291 personnes.

Le résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation de la Société s'établit pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 à – 0,770 M€ contre 1,473 M€ pour l'exercice précédent.

Au niveau du Groupe, le résultat d'exploitation s'élève à 1,547 M€ au 31 décembre 2022 contre 0,941 M€ pour l'exercice précédent.

Résultat de l'exercice

Le résultat courant avant impôts s'établit à – 0,745 M€ contre 1,233 M€ pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 217 290 €,
- crédit d'impôt sur les bénéfices de 580 381 €,

l'exercice clos le 31 décembre 2022 se traduit par une perte de – 57 069 € contre un bénéfice de 1,654 M€ pour l'exercice précédent.

Le résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe s'élève à 2,220 M€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 contre 1,044 M€ pour l'exercice précédent.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes sociaux (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 57 k€.

Par ailleurs, nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes consolidés (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net comptable s'élevant à 2,220 M€.

2.2 Situation d'endettement de la Société et du Groupe

La trésorerie active de la Société est passée de 8,713 M€ au 31 décembre 2021 à 0,510 M€ au 31 décembre 2022.

Les dettes financières (compte courants intragroupe) sont passées de 18,546 M€ au 31 décembre 2021 à 1,812 M€ au 31 décembre 2022.

La trésorerie active du Groupe est passée de 19,388 M€ au 31 décembre 2021 à 15,541 M€ au 31 décembre 2022.

Les dettes financières du Groupe sont passées de 15,204 M€ au 31 décembre 2021 à 13,645 M€ au 31 décembre 2022.

2.3 Délais de paiement des fournisseurs et des clients

Le tableau tel que prévu au I de l'article D. 441-6 du Code de commerce, utilisé pour présenter les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients, n'est pas applicable au regard des factures fournisseurs et clients qui sont respectivement des factures non parvenues et des factures à émettre.

Les délais contractuels pour les factures reçues et les factures émises sont de 60 jours.

Conformément à la loi, les Commissaires aux Comptes de la Société vous présenteront, dans leur rapport à l'assemblée générale, leurs observations sur la sincérité et la concordance des informations mentionnées ci-avant avec les comptes annuels.

2.4 Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice comme suit :

Perte de l'exercice	(57.069) euros
Dotations à la réserve légale	0 euro
Affectation au compte de report à nouveau	(57.069) euros
Bénéfice distribuable (y compris report à nouveau antérieur)	16.770.349 euros
Dividende de 7,76 euros par action (*)	16.767.428 euros

Le compte « report à nouveau » s'élèverait ainsi, après versement du dividende, à

2.921 euros

() sur la base de 2.160.751 actions qui composent le capital à la date de publication des résolutions et qui ne sont pas auto-détenues par la Société.*

Le conseil envisage de compléter ce dividende par le versement d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice ouvert le 1er janvier 2023 de 2,44 euros revenant à chaque action ouvrant droit à dividende (portant ainsi le montant total de la distribution par action à 10,20 euros).

2.5 Dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Il est également rappelé qu'en l'état actuel du droit, lorsqu'il est versé à des personnes physiques fiscalement domiciliées en France, le dividende est imposable au prélèvement forfaitaire unique (« PFU ») au taux de 12,8% ou, sur option expresse et irrévocable applicable à l'intégralité des revenus, gains nets, profits et créances entrant dans le champ d'application du PFU, à l'impôt sur le revenu au barème progressif. Le dividende est éligible à l'abattement prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, mais cet abattement n'est désormais applicable qu'en cas d'option du contribuable pour l'imposition selon le barème progressif.

2.6 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous rappelons que les comptes ne présentent pas de dépenses somptuaires non déductibles fiscalement correspondant à l'article 39-4 du CGI.

2.7 Tableau des résultats

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices est joint en Annexe 1 du présent rapport.

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1 Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Nom	Mandat
Yseulys Costes	Membre du Conseil de Surveillance d'Ocito
	Membre du Conseil d'administration de Seb SA
Thibaut Munier	Président d'Ocito
Cécile Moulard	Gérante de « SIXIEME CONTINENT »
	Membre du Conseil d'administration de Solocal Group
	Membre du Conseil d'administration de Holding Incubatrice Internet
	Membre du Conseil de surveillance de Foncière INEA
	Membre du Conseil d'administration d'AXA France IARD
	Membre du Conseil d'administration d'AXA France Vie
Dominique Roux	Président de Bolloré Télécom

3.2 Examen des mandats des administrateurs

Le mandat d'administrateur de Dominique Roux devant arriver à son terme au cours de l'exercice social en cours, il vous est proposé de le renouveler pour une période de six (6) ans.

Les mandats de Monsieur Thibaut MUNIER, Madame Cécile MOULARD, ainsi que celui de Madame Yseulys COSTES, en qualité d'administrateurs, viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se réunira en 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

3.3 Examen des mandats des commissaires aux comptes

Le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société Fiduciaire Saint Honoré devant arriver à son terme au cours de l'exercice social en cours, il vous est proposé de le renouveler pour une période de six (6) ans.

Les mandats de la société BM&A en qualités de commissaire aux comptes titulaire, viendra à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se réunira en 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

3.4 Conventions avec les dirigeants ou certains actionnaires

Nous vous précisons qu'aucune nouvelle convention entrant dans le champ d'application des articles L. 225-38 et L. 225-37-4 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé, et qu'aucune convention entrant dans ce cadre ne s'est poursuivie.

3.5 Délégations financières en cours de validité

Celles-ci sont listées dans le tableau récapitulatif figurant à l'Annexe 2 du présent rapport.

4. CAPITAL SOCIAL

4.1 Identité des titulaires de participations significatives et modifications intervenues en cours d'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en applications des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales détenant :

- i. plus des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote :
Néant
- ii. plus des dix-huit vingtièmes du capital ou des droits de vote :
Néant
- iii. plus des deux tiers du capital ou des droits de vote :
Néant
- iv. plus de la moitié du capital ou des droits de vote :
Positive YmpacT
- v. plus du tiers du capital ou des droits de vote :
Néant
- vi. plus du quart du capital ou des droits de vote :
Néant
- vii. plus du cinquième du capital ou des droits de vote :
Néant
- viii. plus des trois vingtièmes du capital ou des droits de vote :
Moneta Asset Management
- ix. plus du dixième du capital ou des droits de vote :
Néant
- x. plus du vingtième du capital ou des droits de vote :
Néant

4.2 Participation des salariés au capital

Nous vous indiquons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, qu'au dernier jour de l'exercice clos, le personnel de la Société (autres que les mandataires sociaux) possédait 3.239 actions de la Société, soit une participation de 0,14 % dans le capital de la Société.

4.3 Répartition du capital

Le tableau ci-dessous détaille la répartition du capital de la Société au 31 décembre 2022 :

	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
Fondateurs	1.698.511	75,62 %	78,29 %
Public	462.240	20,58 %	21,71 %
Autocontrôle	85.497	3,8 %	-
Total	2.246.248	100 %	100 %

5. ACHAT D'ACTION PROPRES EN VUE DE LES ATTRIBUER AUX SALARIES

Conformément à l'article L. 225-211, alinéa 2, du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucune action n'a été achetée ou vendue au cours de l'exercice dans le cadre d'une attribution aux salariés par application de l'article L. 225-208 du Code de commerce.

6. OPERATIONS REALISEES AU TITRE DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément à l'article L. 225-37-4, du Code de commerce, est joint au présent rapport un tableau récapitulatif des délégations financières en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration. Le

tableau fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-129-5 et R. 225-116 du Code de commerce, vous serez informés, dans un rapport complémentaire, des opérations réalisées au titre des délégations financières.

7. OPERATIONS REALISEES AU TITRE DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES

Dans le cadre du plan Impact Player 4 adoptés par le conseil lors de sa réunion du 4 octobre 2019 conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire le 6 juin 2018, sur les 1 892 actions ayant été attribuées gratuitement, aucune action n'a été annulée, et 1 892 actions ont été attribuées définitivement. Ainsi en date du 31 décembre 2022, il n'y a plus d'actions à attribuer dans le cadre du plan Impact Player 4.

Dans le cadre du plan Impact Player 5, adopté par le conseil lors de sa réunion du 3 juin 2020 conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire le 6 juin 2018, sur les 1 496 actions ayant été attribuées gratuitement, aucune action n'a été annulée, et aucune action n'a été attribuées définitivement. Ainsi en date du 31 décembre 2022, le nombre d'actions attribuées restant dans le cadre du plan Impact Player 5 s'élève à 1 496.

Dans le cadre du plan Impact Player 6, adopté par le conseil lors de sa réunion du 2 juin 2021 conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire le 2 juin 2021, sur les 1892 actions ayant été attribuées gratuitement, aucune action n'a été annulée, et aucune action ont été attribuée définitivement. Ainsi en date du 31 décembre 2022, le nombre d'actions attribuées restant dans le cadre du plan Impact Player 6 s'élève à 1 892.

en actions	IP 4	IP5	IP6	Total
Solde au 31.12.2021	1 892	1 496		3 388
Attribution			1892	1 892
Exercice	1 892			1 892
Annulation				-
Solde au 31.12.2022	-	1 496	1 892	3 388

8. OPERATIONS REALISEES AU TITRE DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

L'assemblée générale n'a pas autorisé le conseil d'administration à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et des mandataires sociaux de la Société.

9. OBLIGATIONS DE CONSERVATION POUR LES DIRIGEANTS BENEFICIAIRES D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS OU D' ACTIONS GRATUITES

Aucun dirigeant n'est bénéficiaire d'options de souscription, d'achat d'actions ou d'actions gratuites.

10. OPERATIONS REALISEES EN VUE DE REGULARISER DES PARTICIPATIONS CROISEES

Néant.

11. OPERATIONS DE RACHAT D' ACTIONS

L'assemblée générale des actionnaires du 1^{er} juin 2022, a autorisé le conseil d'administration à acheter ou à vendre des actions de la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions sans que le nombre d'actions à acquérir puisse dépasser 10% du capital social. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 18 mois et s'est substituée à l'autorisation précédente.

Depuis le 9 mars 2011 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la Société a confié à la société de Bourse Gilbert Dupont la mise en œuvre d'un contrat de liquidité, conformément à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision de l'AMF du 1^{er} octobre 2008.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, la somme de 500.000 euros, en numéraire, a été affectée au compte de liquidité. A ce titre, 1000mercis a possédé à la clôture 1 340 k€ d'actions propres, soit 83 625 actions. Depuis la mise en œuvre du contrat de rachat, aucune vente n'a été constatée. La valorisation des actions au cours moyen au 31 décembre 2022 s'établit à 2 291 k€.

Depuis le 15 janvier 2013, et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la Société a confié à la société Bourse Gilbert Dupont la mise en œuvre d'un contrat d'intermédiation concernant un programme de rachat d'actions.

Ce contrat prévoit le rachat de ses actions dans la limite de 10% de son capital, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du code de commerce. L'AMF ayant été dument informée du programme de rachat, dans les formes prescrites par le règlement (CE) 2273/2003 du 22 décembre 2003. Ce contrat a été mis en œuvre pour la première fois au cours de l'exercice 2015, avec une somme de 600.000 euros, en espèces, affectée au compte de liquidité.

A ce titre, 1000mercis a procédé à des achats d'actions propres pour 0 euros. Depuis la mise en œuvre du contrat de rachat, aucune vente n'a été constatée.

Ainsi, au cours de l'exercice 2022, les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions de la Société ont les caractéristiques suivantes :

- nombre d'actions achetées :	0 action
- nombre d'actions vendues :	0 action
- cours moyen des achats et des ventes :	15,75 €
- montant des frais de négociation :	0 €
- nombre d'actions inscrites au nom de la Société au 31.12.2022 :	84 637 actions
- valeur évaluée des actions inscrites au nom de la Société au 31.12.2022 :	1 340 k€
- valeur nominale des actions inscrites au nom de la Société au 31.12.2022 :	0 ,10 €

Au 31 décembre 2022 la Société possède 84 637 actions propres pour une valeur de 1 340 k €.

Au 31 décembre 2021, la Société possédait 85 077 actions propres.

Les actions auto-détenues par la Société sont affectées aux finalités suivantes :

- contrat de liquidité : 2 444 actions ;
- autres finalités (en ce compris l'annulation des actions) : 84 637 actions.

Les actions auto-détenues par la Société n'ont pas, au cours de l'exercice 2022, été réallouées à d'autres finalités que celles initialement prévues lors de leurs rachats.

* * *

Votre conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1
TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
(Chiffres en euros)

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	288 668	290 228,40	263 947,60	224 624,80	224 624,80
Nbre des actions ordinaires existantes	2 886 675	2 902 284	2 639 476	2 246 248	2 246 248
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer - par conversion d'obligations - par exercice de droit de souscription	166 813	129 742	106 261		
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	45 759 521	47 481 327	43 007 332	55 831 673	1 152 883
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5 780 197	(198 383)	(6 496 637)	1 233 505	(744 923)
Impôts sur les bénéfices	138 779	(593 859)	(477 653)	(399 584)	(470 564)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 765 669	387 787	(6 076 553)	1 654 508	(57 069)
Résultat distribué	866 002,50	0	0	0	N/A
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	2,00	(0,07)	(2,24)	0,74	-0,33
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,30	0,13	(2,09)	0,74	(0,03)
Dividende distribué à chaque action	0,3	0	0	0	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	332	374	371	261	4
Montant de la masse salariale de l'exercice	13 203 908	15 545 022	14 517 400	15 448 174	728 726
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	5 934 997	7 099 494	6 516 950	6 395 407	311 602

ANNEXE 2
TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES EN COURS DE VALIDITÉ

OBJET	Assemblée générale	Durée	Plafond	Base légale	Utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2022
Autorisation consentie au conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions	Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 1 ^{er} juin 2022 (7 ^{me} résolution)	18 mois Expiration : 1 ^{er} décembre 2023	10 % du capital	Article L. 22-10-62 du Code de commerce	
Autorisation à conférer au conseil d'administration afin de réduire le capital par annulation d'actions auto-détenues	Assemblée générale du 1 ^{er} juin 2022 (8 ^{ème} résolution)	18 mois Expiration : 1 ^{er} décembre 2023		L. 22-10-62 du Code de commerce	
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription	Assemblée générale du 2 juin 2021 (9 ^{ème} résolution)	26 mois Expiration : 2 août 2023	100.000 € Montant nominal des valeurs mobilières émises : 40.000.000 €	Articles L.225-129, L.225-129-2, L.228-91, L.228-92 et L. 228-93 du Code de commerce	
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre, par voie d'offres au public des titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription	Assemblée générale du 2 juin 2021 (10 ^{ème} résolution)	26 mois Expiration : 2 août 2023	100.000 € Montant nominal des valeurs mobilières émises : 40.000.000 €	Articles L.225-129, L.225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L.228-91, L.228-92 et L. 228-93 du Code de commerce	
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre, par voie d'offres visées au II de l'article L.411-2 du CMF, des actions et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription	Assemblée générale du 2 juin 2021 (11 ^{ème} résolution)	26 mois Expiration : 2 août 2023	100.000 € Montant nominal des valeurs mobilières émises : 40.000.000 €	Articles L.225-129, L.225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L.228-91 et suivants du Code de commerce et L.411-2 du Code monétaire et financier	
Autorisation au conseil	Assemblée générale	26 mois	15 % de l'émission	Articles L. 225-135-	

OBJET	Assemblée générale	Durée	Plafond	Base légale	Utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2022
d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titre à émettre dans la limite de 15% de l'émission	du 2 juin 2021 (12 ^{ème} résolution)	Expiration : 2 août 2023	initiale	1 et R. 225-118 du Code de commerce	
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport	Assemblée générale du 2 juin 2021 (14 ^{ème} résolution)	26 mois Expiration : 2 août 2023	100.000 euros	Articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce	
Autorisation consentie au conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société et de ses filiales	Assemblée générale du 2 juin 2021 (15 ^{ème} résolution)	38 mois Expiration : 2 août 2024	10 % du capital	Articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce	Conseil d'administration du 1 ^{er} juin 2022 : examen et arrêté du plan Impact Player 6, et examen et arrêté de la liste des bénéficiaires 1.188 actions gratuites ont été attribuées gratuitement pendant l'exercice 2022
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions réservées aux salariés de la Société et/ou de ses filiales	Assemblée générale du 2 juin 2021 (16 ^{ème} résolution)	26 mois Expiration : 2 août 2023	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 20.000 euros	Articles L. 225-129, L.225-129-2, L. 225-129-6, L. 225-138 et L. 225-138-1	
Réduction de capital d'un montant nominal maximum de 50.000 euros, par voie de rachat par la Société de ses propres actions, suivie de l'annulation des actions rachetées	Assemblée générale du 2 juin 2021 (17 ^{ème} résolution)	12 mois Expire le 2 juin 2022	Montant nominal maximum de la réduction de capital : 50.000 euros	L. 225-204 et L. 225-207 Code de commerce	

Rapports des commissaires aux comptes

BM&A
11, rue de Laborde
75008 Paris
Société par actions simplifiée
au capital de 1 200 000 €

Inscrite sur la liste nationale des commissaires
aux comptes, attachée à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Paris

Fiduciaire Saint-Honoré
2, route de Langres
21490 Norges la Ville
Société par actions simplifiée
au capital de 38 112 €

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux
comptes, attachée à la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Paris

I 1000MERCIS

Société anonyme au capital de 224 624,80 €

Siège social
28, rue de Châteaudun
75009 Paris

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

I EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société 1000MERCIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Le paragraphe relatif à la reconnaissance du chiffre d'affaires de la note 5.2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe expose, par activité, les règles et méthodes de comptabilisation du chiffre d'affaires et les faits générateurs retenus. Les options comptables relatives à l'activité RTB et aux achats programmatiques afférents y sont plus particulièrement exposées. Dans le cadre de notre appréciation des règles comptables appliquées par votre société, nous nous sommes assurés que ces notes de l'annexe fournissent une information appropriée.

La note 4.2 « Immobilisations incorporelles et corporelles » expose les critères d'activation des coûts de développement et les règles d'amortissement appliquées aux actifs utilisés. Nous nous sommes assurés du caractère approprié des règles et conditions énoncées et de leur correcte application.

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

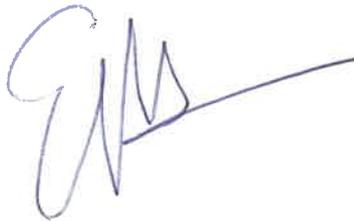
- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris, le 13 avril 2023

Les commissaires aux comptes

BM&A



Eric Blache

Fiduciaire Saint-Honoré



Isabelle Jadot

BM&A

11, rue de Laborde
75008 Paris
Société par actions simplifiée
au capital de 1 200 000 €

Inscrite sur la liste nationale des commissaires
aux comptes, attachée à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Paris

Fiduciaire Saint-Honoré

2, route de Langres
21490 Norges la Ville
Société par actions simplifiée
au capital de 38 112 €

Inscrite sur la liste nationale des commissaires
aux comptes, attachée à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Paris

I 1000MERCIS

Société anonyme au capital de 224 624,80 €

Siège social
28, rue de Châteaudun
75009 Paris

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

I EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 1000MERCIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le paragraphe relatif aux immobilisations financières de la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et principes comptables relatifs à la comptabilisation et à l'évaluation des titres de participation. Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de leur caractère approprié et de leur correcte application.

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 13 avril 2023

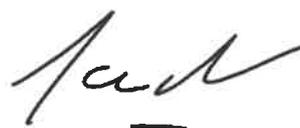
Les commissaires aux comptes

BM&A

A blue ink signature in a cursive, stylized script.

Eric Blache

Fiduciaire Saint-Honoré

A blue ink signature in a cursive script.

Isabelle Jadot

BM&A
11, rue de Laborde
75008 Paris
Société par actions simplifiée
au capital de 1 200 000 €

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, attachée à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

Fiduciaire Saint-Honoré
2, route de Langres
21490 Norges la Ville
Société par actions simplifiée
au capital de 38 112 €

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, attachée à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

I 1000MERCIS

Société anonyme au capital de 224 624,80 €

Siège social
28, rue de Châteaudun
75009 Paris

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**I ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris, le 13 avril 2023

Les commissaires aux comptes

BM&A


Eric Blache

Fiduciaire Saint-Honoré



Isabelle Jadot